

A&P Police

LE MAG

UNITÉ SGP
POLICE
FSM FO
MAJORITAIRE

#30

Avril-Mai-Juin 2019



20

Le GSO de Paris
Groupe Soutien Opérationnel

30

Audrey TELLIER
Dignité et honneur d'un chef



24

Philippe BILGER
aime la Police



44

Anonymisation
Protection

STOP

Suicides dans la Police Nationale P.32

En l'espace de 10 ans, ce sont plus de 900 collègues, tous corps confondus (C.C.D., C.C., C.E.A., P.A.T.S. et A.D.S./Cadets/Élèves) qui ont mis fin à leurs jours. L'équivalent de l'effectif total d'un commissariat d'une grosse circo...

- 4 MOT D'YVES LEFEBVRE**
D'un congrès à l'autre, une volonté inchangée
- 6 SCANNER**
Histoires Insolites
- 8 LA COLONNE**
Écho des Régions
- 19 INTERVIEW**
Fabrice, héros du quotidien
- 20 REPORTAGE**
GSO Paris : Groupe de Soutien Opérationnel
- 24 ENTREVUE AVEC**
Philippe BILGER aime la Police
- 30 À L'HONNEUR**
Audrey TELLIER : Dignité et honneur d'un chef
- 32 DOSSIER CENTRAL**
Suicides dans la Police Nationale
- 39 VOS DROITS**
Audition de l'enfant
- 40 ACTION SYNDICALE**
Dispositif des formations partagées
- 42 ACTION SYNDICALE**
Saison 2019 : Les MNS-CRS sont toujours là
- 44 ACTION SYNDICALE**
L'anonymisation
- 46 INTERVIEW**
Dr Didier JAMMES : Association IFOPP
- 48 ACTION SYNDICALE**
Vers un schéma national de MO ?
- 50 GRILLE INDICIAIRE**



Pour contacter la rédaction :

journal@unitesgppolice.fr

Directeur de publication : Yves Lefebvre

Rédacteur en chef : Paul Le Guennic

Conception et réalisation : Paul Le Guennic, Carlo Conti

Comité de rédaction : Frédéric Chauvin, Laurent Martin de Frémont, Pierre Péjac

Crédit photos : 123RF, AFP Forum, DGPN-SICoP, Paul Le Guennic, Carlo Conti

Imprimerie : Pure Impression, 451 rue de la Mourre, 34130 Mauguio

UNITÉ SGP POLICE-FO, 163 avenue Galliéni, 93170 Bagnolet

ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 35.000 exemplaires



UNITÉ SGP POLICE Syndicat Majoritaire

« S'il le faut, nous n'hésiterons pas à redescendre dans la rue »

Il est temps de se soucier d'une véritable resocialisation du policier et tous les moyens doivent être mis en œuvre pour y arriver.

Vos difficultés, vos rythmes de travail et toutes vos contraintes, bien souvent sources de risques psycho-sociaux et de mal-être dans votre vie privée doivent être les premiers leviers à actionner.

Votre vie a trop d'importance pour que chacun ne se sente pas concerné et ne s'investisse pas pour faire cesser cette spirale infernale.

L'administration la première, doit en prendre conscience et comptez sur moi pour le lui rappeler.

Les gradés et gardiens de la paix, les adjoints de sécurité et les personnels administratifs, techniques et scientifiques ne doivent pas être les lampistes de la police nationale.

Chacun doit assumer ses responsabilités et l'État le premier.

Il est temps de redonner toute la noblesse qui est la sienne à cette fonction régaliennne qui est la nôtre et, là aussi, vous pourrez compter sur moi.

Alors, comme je vous l'ai souvent dit, nous ne lâcherons rien et continuerons à vous défendre comme nous l'avons toujours fait. Vous pouvez et pourrez compter sur nous, nous prendrons nos responsabilités de syndicat MAJORITAIRE.

Et s'il le faut, nous n'hésiterons pas à redescendre dans la rue...

Yves LEFEBVRE

Alors que des sociétés privées de portée nationale, comme Groupama et plus important encore, France télécom, font la une des médias et l'objet de procédures juridiques sans précédent, le Ministère de l'Intérieur fait encore office de mauvais élève et de dernier de la classe.

Comment imaginer, avec **le dramatique chiffre de 30 collègues qui nous ont quittés** au moment où j'écris ces lignes et que des enquêtes sont encore en cours, que notre administration ne semble pas prendre la mesure de l'urgence.

Alors oui, ces derniers mois, nous avons pu noter un certain frémissement, mais nous sommes bien loin de ce que nos collègues et leurs familles sont en droit d'attendre eu égard à leur investissement quotidien.

Alors oui, nous le savons et les bien-pensants sont là pour nous le rappeler, les causes sont multiples et plurifactorielles mais comment peut-on dire que ces causes sont le plus souvent familiales ?

C'est inadmissible et intolérable !

Les contraintes, l'emploi intensif et les violences que vous vivez au quotidien n'ont-elles pas d'impact sur votre vie familiale ?

Comment peut-on imaginer qu'un policier qui côtoie au quotidien la misère sociale, la détresse humaine et ce que l'humain a de plus violent n'en sorte pas marqué et que cela n'influe pas sur ses relations avec son entourage ?

Quel être humain normalement constitué accepterait de porter ce fardeau, de ne passer qu'un week-end sur 6 auprès des siens et d'affronter cette haine de plus en plus virulente et cette défiance d'une partie de la magistrature et de la classe politique ?

Alors, comme je l'ai dit lors du dernier Comité Technique Ministériel et de diverses instances, **nous ne nous contenterons pas de belles paroles et de promesses, nous en avons trop eu.**

Nous voulons maintenant du concret et cela commence par l'amélioration des conditions de travail des policiers et un meilleur management.

Il faut une véritable conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée des personnels.

Les policiers ne doivent pas continuer d'être des sous-citoyens sans pouvoir s'intégrer dans la société.



Yves LEFEBVRE
Secrétaire Général
UNITÉ SGP POLICE



Montpellier 2015 – Biarritz 2019, d'un congrès à l'autre, une volonté inchangée

Bientôt déjà 4 ans de passés depuis ce congrès de Montpellier où, en septembre 2015, au travers de vos délégués, vous m'avez accordé votre confiance ainsi qu'à toute mon équipe.

Notre premier objectif a été de **rompre avec ce syndicalisme du passé que l'on pourrait qualifier de syndicalisme d'accompagnement, mais aussi et surtout, de ne pas vous décevoir.**

Notre ligne de conduite était claire, nous devons nous battre pour vous, pour **faire évoluer vos conditions de travail, pour améliorer votre quotidien.**

Alors oui, nous le savions dès notre élection que cela ne serait pas simple face à une administration vindicative, peu encline à nous donner satisfaction, revancharde et surtout loin de vouloir favoriser et améliorer la carrière des gradés et gardiens de la paix, des adjoints de sécurité et des personnels administratifs, techniques et scientifiques.

Mais, vous avez pu le constater, **nous n'avons rien lâché et nous nous sommes battus sans relâche pour faire entendre votre voix et vos doléances.**

Dès le mois d'octobre 2015, et plus particulièrement le 14 octobre place Vendôme, nous étions dans la rue pour défendre vos intérêts et ceux d'une profession en manque de reconnaissance et en situation de grande souffrance.

Dès lors, nous n'avons cessé de réclamer **Protection et Reconnaissance**.

La dégradation de vos conditions de travail, la recrudescence des violences à l'encontre des forces de l'ordre et l'incohérence d'une justice pour le moins laxiste à l'endroit des agresseurs de policiers doivent nous conduire à accentuer notre action.

Ces quatre dernières années, en raison d'une opposition permanente et, comme je l'ai dit, d'une administration revancharde à notre refus de signer tous leurs textes et notamment ceux qui faisaient la part belle aux officiers et commissaires, il nous aura été difficile de mener à bien toutes nos propositions mais, vous pouvez en être sûr, **à aucun moment, nous n'avons lâché**.

Les années 2016 à 2018 résonnent encore des nombreuses manifestations que nous avons pu mener. Que ce soit pour l'Avantage Spécifique d'Ancienneté (ASA), contre la haine anti-flics et les agressions de policiers ou encore en soutien à nos collègues mis en cause ou, plus grave, assassinés par des terroristes.

Aujourd'hui, c'est face à des manifestations de plus en plus violentes, à des agressions physiques sans précédent que vous devez faire face mais aussi à **une volonté du pouvoir judiciaire de vous traduire devant les tribunaux** pour des soi-disant violences illégitimes commises lors de ces manifestations.

Mais ces juges, magistrats, politiques y étaient-ils dans ces manifestations ? Ont-ils dû faire face à des manifestants haineux et violents ? Se sont-ils retrouvés pris à partie par des black-blocs ? Se sont-ils retrouvés face à des pavés, des mortiers, de l'acide ou tout autre projectile dangereux ? Je ne le crois pas. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé la mise en place de ce pool de magistrats spécialisés qui, après s'être imprégné de ce métier si particulier, pourrait alors nous juger en connaissance de cause, si besoin était.

Une fois encore, **on voudrait nous faire passer pour les bouc-émissaires d'un système qui a montré ses failles lors des manifestations des « gilets jaunes » de décembre**.

Là encore, vous pourrez compter sur nous et ne laisserons pas faire même s'il faut, une nouvelle fois, descendre dans la rue pour nous faire entendre.

Notre profession va mal et vous ne cessez de nous le dire. C'est pourquoi, à l'aube de notre congrès de Biarritz qui se déroulera du 23 au 27 septembre prochain, j'ai souhaité, nous avons souhaité, étoffer notre équipe dans certains secteurs.

Ce **syndicalisme de combat** que nous menons depuis quatre ans et pour lequel vous nous avez accordé votre confiance lors des dernières élections professionnelles en nous portant à la tête de celles-ci, nous entendons bien le continuer.

Notre rôle d'organisation syndicale majoritaire, nous entendons bien le remplir pour essayer de faire évoluer vos vies professionnelle et familiale et si notre mission n'est pas de faire de l'opposition systématique, nous ne devons néanmoins pas nous en priver quand cela est nécessaire et que **vos conditions de travail sont en danger**.

Comme je l'ai dit précédemment, notre profession est en danger et bon nombre d'entre nous sont en souffrance et ne s'y retrouvent plus. **Le chiffre dramatique de collègues ayant choisi de nous quitter est totalement insupportable** et nous devons, devant une administration qui rechigne à mettre en exergue **les véritables causes de ce mal-être**, tous être solidaires pour faire cesser cette spirale infernale.

Là aussi, vous pouvez compter sur moi pour que nous mettions tout en œuvre pour inverser cette courbe dramatique.

Nous avons perdu trop de temps, nous avons perdu trop de collègues, **il est temps de passer des incantations aux actes concrets**.

Alors oui, lors de notre congrès de septembre prochain, j'entends bien continuer de réformer notre syndicalisme en profondeur. Donner toujours plus de moyens aux structures locales et départementales pour **qu'elles soient plus à votre écoute, pour qu'elles soient au plus proche de vous et nous fassent remonter les réalités de vos services qui vous pourrissent la vie au quotidien**. Je sais d'ailleurs pouvoir compter sur nos régionaux et zonaux pour être un relais efficace de cette politique de proximité que je souhaite.

Candidat à ma succession, il m'est bien sûr impossible de présager de ce qui se passera lors du congrès mais je sais que je peux compter sur une équipe de collègues investis, **déterminés à vous servir, à faire avancer votre cause et à défendre vos intérêts**.

Yves LEFEBVRE
Secrétaire Général



MARSEILLE

LES FAUX POLICIERS NE SONT PAS VEINARDS...

En février dernier, au milieu de la nuit, un collègue de la BAC de Marseille rentrait chez lui à bord de son véhicule lorsque un autre véhicule équipé d'un gyrophare lui a fait signe de se stopper sur le bas côté. Le policier s'est alors exécuter pensant dans un premier temps à un contrôle routier. Mais lorsqu'il s'est retrouvé face à trois individus prétendant être de la BAC, ce dernier n'en étant pas convaincu a répliqué, « la BAC c'est moi », sortant son arme de service sans en faire usage.

Les trois individus ont alors pris la fuite à bord de leur véhicule en direction de l'A7 suivis par leur victime qui a demandé des renforts. La fine équipe a été arrêtée par une patrouille de la brigade canine sur le 15^{ème} arrondissement de Marseille. Les faux policiers ont d'abord prétexté qu'ils étaient poursuivi par un homme armé, mais les canins étant informés de l'affaire ont interpellé les trois individus qui ont été placés en garde à vue. Les trois hommes âgés de 19, 25 et 29 ans très défavorablement connus des services de police ont expliqué devant l'OPJ avoir fait ça pour rire...

PUY-EN-VELAY

ENDROIT À ÉVITER POUR UN AGRESSEUR



Un homme de 45 ans est venu demander des renseignements au sujet d'une amende au Commissariat du Puy-en-Velay... Malheureusement pour lui, il a été reconnu par des policiers comme étant l'auteur présumé de violences à l'encontre des forces de l'ordre lors des manifestations des «gilets jaunes» des 1^{er} et 8 décembre derniers.

Placé en garde à vue pour «outrage et violence sur personnes dépositaires de l'autorité publique et participation à un groupement illicite en vue de commettre des dégradations et violences, il a ensuite été présenté à un juge qui l'a placé en détention provisoire dans l'attente de son jugement... Frapper sur les policiers puis leur demander de l'aide... Cherchez l'erreur...

ALES

CHARLY ET LA CHOCOLATERIE...BIS



Un individu bien connu dans la capitale Cévenole pour avoir commis toutes sortes de larcins s'est de nouveau fait remarquer... À quelques jours de Pâques, il s'est introduit dans la nuit, dans une chocolaterie pour faire main basse sur la caisse. Mais, la gourmandise aidant, il s'est laissé tenter par la dégustation de chocolats sur place. Tellement il se régala, il en a oublié le temps et s'est donc fait cueillir par les collègues Alésiens.

Ne vous inquiétez pas pour lui, la justice a été clément et l'a soumis à un simple contrôle judiciaire, ce qui ne l'a pas empêcher le soir même de se faire interpellé de nouveau, cette fois chez des particuliers pour vol... Il sera jugé ultérieurement...

SAVOIE

POISSON D'AVRIL...

Les collègues du 73 était d'humeur blagueuse le 1^{er} avril dernier...

Sur leur compte Twitter, ils ont publié une drôle d'annonce.

[#LeSaviezVous] Les produits de coupe des stupéfiants sont parfois dangereux pour la santé. Les commissariats de police de #Chambery #AixLesBains et #Albertville peuvent réaliser des test de qualité

Une affiche plutôt bien conçue propose aux consommateurs de stupéfiants de venir faire tester leurs produits, garantissant un accueil discret par un OPJ, le test qualité produit par des experts, un hébergement sur place à l'hôtel de police et une ballade domiciliaire récréative avec leur chien «Moogly». Et en exclusivité, une visite commentée du palais de justice (sous réserve d'acceptation par le magistrat de permanence)

Ce tweet a obtenu plus de 6800 mentions j'aime et fait plus de 4300 Retweets...

Bien sûr, tout était bidon, sauf la citation sur le chien Stup Moogli (seul le prénom du chien était légèrement erroné) qui est un malinois de 2 ans appartenant bien au commissariat de Chambéry.

**VENEZ TESTER GRATUITEMENT
LA QUALITÉ DE VOS PRODUITS
STUPÉFIANTS**

NOS ENGAGEMENTS :

- ✓ Accueil discret par un OPJ (Officier de Police Judiciaire)
- ✓ Test qualité produit par nos experts
- ✓ Hébergement possible sur place (Hôtel de Police)
- ✓ Ballade domiciliaire récréative avec notre chien «Moogly»

BONUS
EXCLUSIVITÉ
QUALITÉ

**VISITE COMMENTÉE
DU PALAIS DE JUSTICE***

*Sous réserve d'acceptation par le magistrat de permanence

POLICE NATIONALE

ÉTATS-UNIS

ROBOT CAMBRIOLEUR...



Les policiers du comté de Washington ont reçu l'appel d'un homme signalant un cambrioleur chez lui, s'étant retranché dans la salle de bain.

Six policiers accompagnés de chiens se sont présentés au domicile du requérant. Après une fouille minutieuse du domicile, ils ont en effet constaté du bruit dans la salle de bain.

Malgré plusieurs injonctions, personne n'est sorti de la salle de bain et au contraire, un bruit sourd laissait supposer que la personne dans la salle de bain tentait de s'échapper.

Décision a alors était prise d'intervenir pour interpellier le mis en cause.

Les policiers ont pénétré dans la salle de bain et se sont retrouvés face à un robot aspirateur qui nettoyait le sol et faisait du bruit en heurtant les murs...



NORMANDIE

PIEDS NICKELÉS FÉCAMPOIS...

Le centre d'action sociale de Fécamp s'est fait dérober en mars dernier sa caisse enregistreuse vide et deux cafetières...

Oui mais voilà, les percolateurs des cafetières fuyaient... Et les policiers intervenants n'ont eu qu'à suivre les traces qui les ont menés dans un quartier voisin, devant chez un couple défavorablement connu des services de police.

Les cafetières et la caisse ont été retrouvées et le couple devra expliquer son geste devant le tribunal...



MANCHE



William JEGOU
Secrétaire Local
CSP GRANVILLE



Sauvetage en mer héroïque

La police de bord de mer, ce n'est pas uniquement un cadre magnifique, ce sont aussi des situations insolites voire périlleuses, comme ce 17 février 2019 vers 16h30 au pied de la pointe du ROC à Granville (Manche).

L'alerte a été donnée par le Cross Jobourg pour trois pêcheurs à pieds, piégés par la marée, montante. La patrouille, sur place, a porté assistance, dans un premier temps, à une femme se trouvant prostrée sur un rocher. Rapidement, les policiers sont parvenus à la faire remonter à terre en subissant un fort ressac, dû à la marée montante, et donc à des vagues de plus en plus cassantes.

Le fils de la femme, âgé de 13 ans, et son grand-père de 71 ans, s'étaient réfugiés dans une grotte en contrebas, alors que la marée continuait de monter et les vagues se faisaient de plus en plus importantes et menaçantes sous l'effet combiné du vent.

Notre collègue Romain, Adjoint de Sécurité, plongeait pour rejoindre les victimes. Il maintenait hors de l'eau, à bout de bras, le jeune adolescent submergé à chaque mouvement de vagues. L'arrivée du zodiac de la SNSM les a rassurés un court moment. Puis, l'embarcation battue par les flots s'est retournée, les deux sauveteurs se sont réfugiés eux aussi dans la grotte, alors que l'enfant se trouvait pris de panique.

L'hélicoptère Dragon 50 a procédé à l'hélicopteuillage des victimes et des trois sauveteurs.

Un grand bravo à Romain pour son courage et son engagement au service des autres.

Bravo à Céline (Brigadier) et Guillaume (GPX) pour leur dévouement et dont l'action de coordination et de liaison avec les secours a été tout aussi déterminante dans la réussite de ce sauvetage.



MORBIHAN



François LE TEXIER
Secrétaire Départemental
Morbihan

Bureau Départemental 56



Nathalie BIHAN - Sylvie DEVERVER - François LE TEXIER - Evelyne LE GUENNIC - Emmanuel BIENVENU



François LE TEXIER - Dominique LE DOURNER

Une nouvelle équipe dynamique dans le Morbihan

Le 22 mars dernier, le bureau départemental du Morbihan réunissait ses instances. Ce conseil syndical départemental revêtait un caractère exceptionnel. En effet, Dominique LE DOURNER décidait de passer la main.

Après une dizaine d'années passée à la tête du département et appelé à des responsabilités nationales, Dominique se consacrait pleinement à son nouveau challenge et ce, conformément à nos statuts.

Aussi, lors des élections départementales, je recevais l'unanimité des suffrages des membres des bureaux locaux et prenais en charge le département.

Marié et père d'un enfant, je suis entré dans la Police Nationale par vocation. Intégrer l'institution policière était un rêve d'enfant.

En 2005, j'incorporais la 1^{ère} promotion des Cadets de la république. Après une année de formation, j'étais affecté à la CSP de VANNES en qualité d'adjoint de sécurité. En quelques mois, je découvrais deux univers, le travail en brigade de nuit et la brigade d'aide et d'assistance judiciaire.

Ces premiers pas dans la Police, me confortait dans mon choix de devenir Gardien de la Paix. À partir de 2008, j'étais affecté en région parisienne, d'abord au ministère de l'intérieur puis au commissariat du 12^{ème} arrdt de Paris.

Arrivé à la CSP VANNES en 2014, je décidais la même année de m'investir dans l'organisation syndicale correspondante à mes convictions. Après 5 ans en qualité de délégué syndical, j'endosse aujourd'hui le rôle de secrétaire départemental du Morbihan.

Conscient de la responsabilité qui m'incombe, je compte mettre tout en œuvre pour défendre les intérêts des Gradés et Gardiens de la paix, Adjoints de Sécurité ainsi que des personnels administratifs, techniques et scientifiques.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai souhaité que nous intégrions, avec l'assentiment du conseil départemental, au poste de départemental adjoint, une collègue de cette catégorie de personnels, chargée des PATS, pour montrer toute l'importance que nous leur accordons.

C'est donc une équipe départementale remaniée qui a été élue. Connaissant les valeurs et l'engagement de notre team, je compte rassembler notre énergie et notre détermination pour mener à bien les projets actuels et futurs.

Vous pouvez être rassurés, l'équipe UNITÉ SGP POLICE Morbihan ne lâchera rien...



Jean-Yann WILLIAM
Réfèrent Section Outre-Mer
UNITÉ SGP POLICE IDF



Réforme des Congés Bonifiés : Provocation à l'encontre des ultra marins

Le compte rendu de la réunion interministérielle qui s'est tenue le vendredi 11 janvier 2019 et rendue publique le 22 Janvier 2019, a traité de la réforme des congés bonifiés.

Il est vrai que nous avons connaissance de la volonté du gouvernement de réformer les congés bonifiés puisqu'à l'ouverture des assises de l'outre-mer (le 22/03/2018), Emmanuel MACRON, Président de la République l'avait clairement évoqué dans son allocution.

Le compte rendu supra mentionné a été partagé sur les réseaux sociaux. Le sentiment partagé avec les collègues ultramarins est la colère et depuis, une grande inquiétude est présente dans les rangs.

Comment ne pas être en colère quand on vous dit que vous êtes un boulet pour l'État et que vous êtes responsable du gouffre financier de ce dernier ?

Après plus de 40 ans d'existence, les congés bonifiés ne devraient plus être considérés comme un avantage à abroger mais davantage dans la perspective de maintenir la continuité

territoriale et par extension maintenir le lien familial, culturel et social. Quitter son île, son territoire pour travailler et servir son pays, peut être considéré comme un sacrifice mais ne devrait pas être vécu comme un traumatisme ou un déchirement familial.

Quelle est l'origine du congé bonifié et que se cache-t-il derrière cette réforme si alléchante ?

Congés bonifiés, majoration de traitements, primes d'installation, logement de fonction etc... ont été créés en 1910 et bénéficiaient aux fonctionnaires originaires uniquement de l'hexagone affectés dans les colonies.

Bref ! Portés par les valeurs républicaines que nous pouvons lire sur les frontaux des bâtiments publics « liberté, égalité, fraternité » les fonctionnaires ultramarins recrutés et affectés dans les mêmes postes que leurs collègues de l'hexagone étaient exclus de ces dispositions. Après quelques décades, ils ont fait entendre leur demande de justice et peut-être d'égalité. C'est ainsi que l'uniformisation est obtenue en 1978.

À ce jour, la réforme qui est proposée et souhaitée par le premier ministre, démontre que le gouvernement a manœuvré, sans surprise, en écartant tous les syndicats qui seraient des acteurs gênants.

Pour autant, l'octroi du congé bonifié est régi par un texte fonction publique. Ainsi, la Police Nationale ne serait pas la seule institution concernée par la modification, les autres fonctionnaires d'état et collectivités territoriales sont désormais menacés (la douane, la pénitencier, les préfectures, les agents hospitaliers, l'éducation nationale, les agents de la mairie de Paris...).

Dans cette volonté d'économie budgétaire, il est légitime de ne pas signer un chèque en blanc à l'administration et s'interroger sur les modalités d'application de la nouvelle mouture :

Quelles sont les modifications envisagées ?

a) «plus souvent» : départ tous les deux ans dès 2020 pour ceux qui ont utilisé leurs congés bonifiés en 2018 (les personnes qui ont pris des congés bonifiés en 2017 conserveront le régime actuel) => Où est l'économie quand l'état doit acheter un billet pour chaque membre d'une famille tous les deux ans au lieu de trois ?

b) «moins longtemps» : suppression des congés supplémentaires mais assouplissement de la règle de limitation au-delà des 31 jours d'absence consécutifs, pour prendre en compte des «jours de route» => On obligera les collègues ultramarins à ne pas prendre de congés l'année où ils rentreront dans leur île puisque les congés annuels ne seront réservés que pour cela. Les collègues métropolitains ont le loisir de fractionner leurs congés. De plus, les collègues ultra marins auraient l'obligation de passer toute la période sur l'île.

c) En entrée de concertation, affichage du principe de la suppression du versement de la sur-rémunération

QUELLE PROVOCATION !

Comment peut-on envisager dire à nos collègues ultramarins qui devront tout acheter

plus cher qu'en métropole durant les vacances avec leurs proches qu'ils devront faire sans, en contrepartie d'un retour plus souvent ? Les fonctionnaires travaillant sur l'île bénéficient TOUS de la sur-rémunération pour pallier la vie extrêmement chère dans les départements d'Outre-mer, sans que l'état ne combatte cette vie chère de manière efficace.

d) Acquisition des billets d'avion (enjeux de la charge de gestion des achats et de l'optimisation des prix des billets) :

Le cabinet du Premier ministre demande au ministère de l'action et des comptes publics de lui soumettre plusieurs scénarios (dont un scénario de forfait donné aux agents) expertisés en interservices avec le ministère des outre-mer, le ministère des solidarités et de la santé, le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le ministère de la justice.

L'expertise devra également porter sur le traitement fiscal en cas de forfait et l'octroi d'avance si le fonctionnaire acquiert lui-même les billets.

Le ministère de l'action et des comptes publics doit en outre expertiser les éventuelles modifications législatives (mention de la bonification de jours, ...)

NOUVELLE PROVOCATION !

L'état est dans l'incapacité de réguler le prix des billets extrêmement élevés durant la période de congés scolaires d'été.

Cela signifie que si un forfait est mis en place, il faudra que les agents avancent les frais (ce qui est impossible en fonction de la taille de la famille) et qu'ils ne sont même pas sûr d'avoir l'intégralité des billets payés.

Nouveau scandale dans ce nouveau dispositif, la non-réciprocité avec les congés bonifiés inversés. À savoir que les collègues fonctionnaires travaillant dans les DROM-COM pourront continuer à bénéficier de 65 jours pour venir en vacances en métropole avec le billet fourni par l'administration.

En bref, rien ne changera pour eux.

Actuellement, les collègues ultramarins ont l'impression d'être des policiers de seconde zone.

Lors de notre dernière rencontre avec le Député SERVA, chargé de rédiger, à la demande du premier ministre, un rapport pour améliorer les mobilités et les carrières des fonctionnaires outre-mer, ce dernier nous faisait part de son sentiment d'attaques tous azimuts des territoires d'outre-mer.

Nous avons également rencontré la ministre de l'outre-mer de l'époque, Madame Ericka BAREIGTS qui ne comprenait pas la réticence du ministère de l'intérieur d'appliquer la loi concernant les CIMM.

Nous sommes le dernier ministère à ne pas l'appliquer. Le 3 Décembre 2018, Madame BAREIGTS, députée, a de nouveau saisi le Ministre de l'Intérieur sur ce sujet.

Le 25 Octobre 2018, la section outre-mer IDF était reçue à l'assemblée nationale par Monsieur Olivier SERVA, député de la Guadeloupe, président de la délégation outre-mer.

Le 21 Novembre 2018, un tract de notre organisation décernait un bonnet d'âne à notre ministère de tutelle concernant la prise en compte des CIMM.

Le 23 Novembre 2018, nous rédigeons un tract annonçant l'imminence de négociations bilatérales en vue de modifier la circulaire de mutations 2019.

À ce jour, il n'y a toujours pas eu de rendez-vous.

Le 27 Mars 2019, nous avons été auditionnés à l'assemblée nationale par les députés D. LORION et T. ADAM.

Le 28 Mars 2019, Manifestation à Bercy.

Le 9 Mai 2019, Manifestation à Paris 7.





HÉRAULT

À MONTPELLIER, ça bricole dur !

Depuis des semaines, des mois, voire des années, UNITÉ SGP POLICE réclame des moyens humains et matériels. Le mouvement des gilets jaunes n'a fait qu'accentuer les pénuries, maintes fois, dénoncées à MONTPELLIER comme ailleurs. Samedi après samedi, notre bureau départemental, toujours au plus près des agents engagés dans la gestion du maintien de l'ordre, n'a cessé de réitérer ses demandes.

Excédé par nos requêtes, le DDSP 34 a décidé de doter ses services d'un tout nouveau matériel :
-un lanceur d'eau portable (communément baptisé motopompe), fraîchement récupéré auprès des Sapeurs-Pompiers, et aussitôt repeint et floqué aux couleurs et insignes de la Police Nationale.

Si ce nouvel appareil a immédiatement et unanimement convaincu de son efficacité, UNITÉ SGP POLICE 34 s'est tout de même interrogé sur les risques et responsabilités engendrés par l'utilisation de ce type de matériel.

M. le Directeur Départemental, sourd à nos préoccupations, répondait aux attentes en inventant un tout nouveau concept : la sensibilisation.

Du bricolage frisant l'amateurisme avec une pseudo formation, rebaptisée pour l'occasion, de quelques dizaines de minutes sur l'usage de cette motopompe, dispensée par du personnel non habilité, avec un manuel d'utilisation inventé pour l'occasion, ...

... et qui a coûté aux fonctionnaires désignés pour l'occasion d'être affichés sur les réseaux sociaux. Un comble quand on pense que certains doivent faire une semaine de stage avant d'être autorisés à patrouiller à vélo.



Yves FONS
Secrétaire Départemental
Hérault



Prodiguer une formation n'est pas anodin, cela doit être réalisé par un personnel habilité (CDSF), avec des outils adaptés (mallette pédagogique) et avant tout avalisée par la DCRFPN (catalogue des formations).

Pour UNITÉ SGP POLICE 34, nul ne peut s'affranchir du respect des règles élémentaires à la formation des agents, car l'utilisation de certains matériels peut avoir des conséquences dramatiques (blessures ou autres, d'un côté comme de l'autre). En effet, sollicité par nos soins, la DCRFPN nous informait que, quant à présent, l'utilisation des lanceurs d'eau était réservée aux spécialistes du maintien de l'ordre, que sont les CRS.

En tout état de cause, cette affaire aura eu au moins un effet bénéfique :

UNITÉ SGP POLICE, via son secrétaire général Yves LEFEBVRE, a obtenu du DGPN la diffusion d'une note de commandement fixant les modalités d'utilisation du lanceur d'eau portable, et l'élaboration d'une mallette pédagogique destinée à la formation des collègues en DDSP.

Cela permettra également de définir les catégories de personnel pouvant être réglementairement engagées sur les missions de maintien de l'ordre (ce qui pose question à MONTPELLIER).



SEINE-SAINT-DENIS



Erwan GUERMEUR
Secrétaire Départemental
Seine-Saint-Denis



Mise en place des mutualisations en Seine-Saint-Denis

Le secteur du judiciaire est en crise et cela depuis de nombreuses années. Réforme après réforme, les candidats, pour intégrer les unités judiciaires, se font de plus en plus rares. Les OPJ, tout juste habilités, sont nombreux à vouloir s'échapper du département tant la pression y est forte. Le volume de dossiers ne cesse de croître, la procédure de s'alourdir. Que dire du management auquel ils sont confrontés ? Des Officiers cantonnés à des rôles de contrôle et de management, des Chefs de service trop souvent aveuglés par les objectifs à atteindre. La réaction de l'Administration à ces problématiques est pour le moins surprenante :

ON MUTUALISE...

L'Administration a donc procédé à la mise en place de plusieurs mutualisations des permanences judiciaires sur le département. Regroupement de permanences judiciaires de deux commissariats ou, pour le premier district, mutualisation à l'échelle du district, l'ensemble de ce dernier étant regroupé pour le week-end à l'hôtel de police de Bobigny.

Nous avons consulté nos collègues par le biais

d'un sondage avant ces mises en place, le résultat était sans appel :

LA GRANDE MAJORITÉ DES COLLÈGUES ÉTAIT CONTRE !

Dès leurs mises en place, elles ont montré leurs limites et malheureusement, tout ce que nous avons pu dénoncer au préalable s'est produit. Sur la mutualisation judiciaire de la Courneuve et d'Aubervilliers par exemple : surpopulation des cellules de garde à vue, délais de présentations en augmentation, délestage vers d'autres permanences judiciaires presque systématique au vu du nombre d'individus placés en GAV, explosion des heures supplémentaires des fonctionnaires de la Courneuve qui prenaient leur service sur place avant de rejoindre Aubervilliers, transferts des GAV et des procédures le vendredi et le dimanche soir. Tout cela pour aucun gain pour les collègues car la permanence était effectuée à effectif constant. Après quelques mois et grâce à la détermination des collègues qui faisaient remonter leurs problématiques par écrit à chaque fin de week-end, nous avons pu mettre un terme à cette mutualisation.

Une autre mutualisation de permanence judiciaire perdue, c'est celle de la CSP d'Épinay et de la CSP de Stains. Cette dernière se déroule dans les locaux de Stains tous les week-ends. Les problématiques rencontrées par les collègues sont identiques à celles de la mutualisation d'Aubervilliers / la Courneuve. La seule différence est le volume de GAV qui est moindre.

Y a-t-il un intérêt pour les collègues ? Aucun ! Les tours de permanence n'en sont pas forcément réduits voir même peuvent être plus importants pour les OPJ. Là encore, on mutualise pour mutualiser.

Sur le D1, les retours sont différents, les avis sont plus mitigés pour les collègues du SAIP qu'ils soient APJ ou OPJ. Certains se satisfont de cette mise en place car elle allège légèrement leur tour de permanence mais ils sont unanimes sur le fait que le volume de présentations et de gardes à vue rend la gestion délicate et exige un niveau de concentration maximum. Ils sortent de ces week-ends de permanence totalement épuisés.

Cette mise en place a pour conséquence un transfert de charge très important sur les effectifs de brigade de Bobigny. Ils se retrouvent à gérer un volume conséquent de gardes à vue, à sécuriser les entretiens avocats, organiser

les transferts, gérer les enquêteurs qui souhaitent extraire les individus pour les auditions, les mesures éthylométriques.

Toute cette mise en place met les collègues sous tension. Là encore, quand le volume de gardes à vue est trop important, il y a délestage.



Sur-population des GAV

Il existe d'autres mutualisations sur le département, notamment sur le 3^{ème} district : Aulnay / Sevrans / Le Blanc-Mesnil sont mutualisés à Sevrans tous les week-ends. La mutualisation est faite pour palier un manque d'effectifs. Il n'y a qu'un gain infime sur le

nombre de permanences judiciaires alors que les désagréments sont nombreux et communs aux autres permanences judiciaires : Transfert de GAV et de procédures, transferts de matériels les vendredi et dimanche soir.

Livry-Gargan et Le Raincy sont mutualisés tous les week-ends, tour à tour, dans leurs locaux respectifs. Le point positif est que les tours de permanences reviennent moins souvent et les collègues en sont plutôt satisfaits. Toutefois la mutualisation impose aux fonctionnaires de quitter leur service pour un autre.

Sur le 4^{ème} district, seules les permanences judiciaires de week-end de la CSP de Gagny et de Neuilly-sur-Marne sont mutualisées. Là encore, la mutualisation a été mise en place afin de palier un manque d'effectifs et surtout d'OPJ. Les OPJ restent dans leurs services et se sont les APJ qui doivent passer d'un service à l'autre en fonction des week-ends. Encore une fois, si des gardes à vue sont en cours, il faut transférer les GAV et les procédures les vendredi et le dimanche soir.

Nous avons fait des propositions pour que nous n'ayons pas à en arriver là. Nous avons demandé jusqu'à la plus haute autorité de la Préfecture de Police que les Officiers puissent entrer dans le tour des permanences judiciaires. Certains le font de leur propre initiative. Malheureusement, les commissariats les plus touchés par le manque d'OPJ n'ont pas d'officiers aussi bienveillants à l'égard des fonctionnaires placés sous leur autorité.

Les mutualisations sont dans l'air du temps et je crains que de nouveaux projets ne se mettent en place à l'avenir. En effet, le commissariat de Gagny a été récemment équipé d'un système de vidéo surveillance et d'alarme. Dans quel but ? Devons nous craindre une fermeture du commissariat de Gagny la nuit ?

Nous resterons vigilants sur ce sujet, nous porterons comme nous l'avons toujours fait la volonté de nos collègues.

Jusqu'où ira l'administration dans la déconstruction du service public de proximité ?

UNITÉ SGP POLICE défendra toujours l'intérêt des Policiers de la Seine-Saint-Denis.



AVEYRON



Patrice RICARD
Secrétaire Départemental
Aveyron



Projet validé pour un nouveau Commissariat à Rodez

Pour le département de l'Aveyron enfin une bonne nouvelle. Après de nombreuses années de discussions, de débats et de projets sur la construction d'un nouveau commissariat à Rodez, voilà que ce dossier voit une issue positive.

Nous avons appris par Monsieur Stéphane Mazars, député de la 1^{ère} circonscription de l'Aveyron, que le projet d'un nouveau Commissariat de Police sur Rodez a été validé par le Ministère de l'Intérieur.

Depuis plusieurs années, UNITÉ SGP POLICE n'a eu de cesse d'interpeller les élus : députés, Maire de Rodez ainsi que nos représentants de l'administration : Préfets, ou directeur départemental de la Police sur la nécessité pour Rodez d'un nouveau Commissariat.

Au travers des diverses commissions ou réunions, nous avons apporté des éléments sur la nécessité de voir ce dossier aboutir.

Nous ne pouvons donc que nous réjouir aujourd'hui de voir que notre combat n'a pas été vain.

Nous attendons maintenant d'obtenir des précisions sur les futures échéances et notamment sur le début des travaux.

Mais cette grande nouvelle ne saurait nous faire oublier le quotidien des policiers du département où les conditions d'intervention sont rendues de plus en plus difficiles notamment eu égard aux moyens matériels de plus en plus obsolètes pour répondre aux missions de voie publique.

C'est un constat que nous avons d'ailleurs souligné lors des récentes instances locales, tant ces problèmes matériels dans leur ensemble (véhicules, radios, tenues, matériels informatiques...) polluent le quotidien des collègues.

À titre d'exemple : Comment est-il possible que des véhicules nous soient livrés sans moyen radio, que les radios portatives soient dans les 3 circonscriptions en état d'obsolescence et qu'il y ait de façon récurrente, des zones blanches au niveau du réseau. Il en va de la sécurité de nos collègues !

Quant aux véhicules, certains sont dans un état déplorable, aussi nous avons demandé à ce que nous soient communiqués les PV de contrôles techniques.

Le matériel informatique est lui aussi obsolète et les serveurs « buggent » fréquemment.

On en revient à la MC manuscrite...

S'ajoute à cela le mécontentement grandissant de nos collègues qui se retrouvent sans tenue avec des délais à rallonge pour obtenir leurs commandes auprès de Vetipol.

À ce constat de précarité matérielle vient s'ajouter un contexte préjudiciable quant aux cycles de travail des unités de roulement inadaptés et insatisfaisants. On devait améliorer le quotidien du policier et le resocialiser...

Résultat : toujours aussi peu de week-end pour eux et un temps entre les deux vacations raccourci.

À quand une prise en compte que, même dans un petit service, nos collègues ont droit à une vie de famille décente ?

Enfin s'agissant des stands de tir (inutilisables actuellement à Millau et Rodez), un investissement de 34000 € pour Rodez et beaucoup moins pour Millau est nécessaire pour une remise aux normes. Mais il n'y a pas de ressource budgétaire et donc aucune perspective de travaux. Encore une fois le problème de la sécurité se pose.

Alors, certains de nos collègues n'ont eu qu'un seul tir sur l'année 2018, d'autres n'ont pas effectué de tir depuis plus d'un an...

Pour rappel, suite aux attentats, les policiers étaient autorisés à prendre leur arme avec eux à leur fin de service à condition d'avoir effectué un tir lors des 4 derniers mois. Cette condition étant intenable en Aveyron, on leur impose donc de déposer leur arme à l'armurerie, alors qu'elle demeure utilisable en service ! Où est la cohérence ?

Il est tout de même déplorable de trouver plus facilement le budget d'investissement à l'achat d'un nouveau radar ou pour du matériel pour ranger des archives... mais pas pour rénover un stand de tir permettant aux agents de rester en conformité par rapport aux directives imposées.

Enfin l'effectif est un problème crucial du département depuis des années et plusieurs paradoxes sont constatés : Ainsi la CSP de Millau n'est pas ouverte en mutation prioritaire, elle est pourtant en dessous de l'Effectif de Référence ! Et bien sûr cela

pose des problèmes, par exemple pour une BAC qui fonctionne désormais avec seulement 3 Agents alors qu'ils devraient être 6 et travailler en vacation 4/2 !

Nous avons lors d'un récent CT demandé au DDSP et à la préfète d'intervenir pour que la CSP de Millau puisse recevoir des effectifs dès septembre...

Comme partout nous avons aussi des services judiciaires qui sont usés par les réformes continues qui leur sont imposées. Ils ont cru en une simplification de procédure, aujourd'hui le constat est amer.

Notre administration et nos politiques ont beaucoup de projets pour améliorer la sécurité avec, par exemple, le nouveau projet de la « PSQ », mais ce que nous attendons, c'est plutôt l'arrêt réel de la politique du chiffre et des remontées statistiques, une reconnaissance de notre métier qui consisterait déjà à nous donner les moyens de travailler (équipements et confiance donnée au policier de terrain trop souvent mise en doute). Bien du travail reste également à faire dans le cadre de la pénibilité du métier (cycles de travail, reconnaissance pour les travailleurs de nuit...).



GARD



Vendredi 17 mai dernier, a été élu le nouveau bureau départemental du Gard ainsi que toutes ses sections locales.

Au total, ce sont 13 sections locales qui ont été élues pour représenter l'ensemble des personnels du Département du Gard.

Des délégués motivés pour représenter les collègues face à une administration privilégiant ses intérêts au détriment de ses salariés.

À la tête du Département a été élue : Sandy ISSARTEL épaulée par Christophe SICART qui devient son second.

Attribution des sections :

- Section 1 : Brigades de jour
- Section 2 : BP/GAJ/BADR/Plaintes/Acueil
- Section 3 : Nuit
- Section 4 : UOPSR (SI/BMU/UCL/UAAJ)
- Section 5 : BAC
- Section 6 : SD
- Section 7 : CIC
- Section 8 : Alès
- Section 9 : Bagnols/Cèze
- Section 10 : PAF Siège
- Section 11 : PAF CRA
- Section 12 : RT
- Section 13 : ENP Nîmes

Rapprochez-vous de vos Départementaux pour connaître vos délégués de Section.



AISNE



Stéphane MORAIN
Secrétaire Départemental
Aisne



Effectifs dans l'Aisne : Un département sinistré

Que doit on penser, lorsque l'on nous répond que dans le département de l'Aisne, l'EDFA est conforme, voir positif.

Si l'on s'en tient aux chiffres, alors cela est exact. Mais la réalité de terrain est toute autre...

L'UDI 02 qui, à sa création en 2008 était composée de 19 CEA, n'en a plus que 12, au mieux.

Même tarif pour la SIC Départementale 02.

La SD 02 basée au CSP St Quentin n'en a que le nom. Il s'agit tout simplement d'une BSU locale où des milliers de dossiers s'entassent.

La multitude de petits services qui a été créée ne simplifie en rien le bon fonctionnement du service. (FLAG 3 CEA, GAJ 4 CEA, PLAINTES 3 CEA, BADR 3 CEA, BDPF 4 CEA, MOEURS 4 CEA, ATTEINTES BIENS 4 CEA, STUPS 2 CEA, UIEA 4 CEA, UCRPS 2 CEA)

Que dire des CSP :

Les brigades de roulement de jour sont réduites à leur strict minimum.

Il arrive fréquemment que la «Police Secours» soit composée d'1 CEA et 1 ADS, voir 1 réserviste, ou carrément 2 réservistes.

Au CSP Soissons, classé en Zone Urbaine Sensible, l'obligation d'être 3 fonctionnaires de Police en patrouille est quasiment irréalisable. Mieux, dans certains commissariats, afin de

composer l'unique patrouille «Police Secours» de 2 CEA, le chef de poste est un Adjoint de Sécurité.

Tout est faisable, jusqu'au jour où ...

De moins en moins de collègues volontaires pour les brigades de nuit.

Au CSP St Quentin, les collègues de l'UCL et de la brigade de nuit effectuent un équipage mixte et unique pour la nuit.

Certains commissariats de Police manquent cruellement d'OPJ.

Début Juin, la BSU de Château-Thierry sera composée de 5 OPJ dont 3 ou 4 effectueront les permanences (semaine complète, week-end compris). Le chef BSU sera un Brigadier de Police, avec les responsabilités qui devraient incomber à un Officier de police.

Vu le nombre de congés maladie dans certaines circonscriptions, il serait peut être bon de revoir le management et le commandement de A à Z, et d'envisager de satisfaire plus de 90% des collègues de roulement, avec la mise en place de la «VACATION FORTE» dans le département.

En espérant que le dialogue social sur le sujet soit beaucoup plus constructif, avec Mme la DDSP de l'Aisne, qu'avec son prédécesseur. Je ne peux pas l'imaginer autrement.



Fabrice, héros du quotidien

Bonjour Fabrice, peux-tu nous raconter le début de ton intervention ?

Vers 00h40, j'étais à mon studio et je m'étais assoupi devant la télévision. J'ai été réveillé par une forte odeur de fumée et, presque aussitôt, par des cris. Je me suis levé en sursaut et, presque par automatisme, j'ai ouvert ma fenêtre, puis mes volets, il n'y avait rien côté jardin. J'ai ensuite ouvert ma porte d'entrée et ai vu que tout l'étage était noyé dans de la fumée. Je suis descendu au 2^{ème} étage et là, je me suis aperçu qu'il y avait un incendie en cours. Je suis remonté à mon studio pour m'habiller car j'étais en pyjama et fermer ma fenêtre afin de ne pas attiser le feu.

Et alors, tu es ressorti pour te mettre à l'abri ?

Non, je ne pouvais pas. Je préférais sauver des gens plutôt que de partir comme un voleur. Je ne savais pas encore ce qu'il allait advenir mais je m'en serais voulu toute ma vie. J'ai fait ce que j'avais à faire et avais la ferme intention de prévenir mes voisins du danger en cours et de la gravité de la situation. J'ai sonné, frappé, tambouriné à plusieurs reprises à chaque porte d'appartement de mon étage en criant « au feu » pour réveiller mes voisins. Cela a eu pour effet de les réveiller et de leur permettre de quitter les lieux en urgence.

Une fois que tu avais fait cela, il devait être urgent pour toi de sortir de l'immeuble ?

Là encore, il était impossible pour moi d'abandonner des gens. Je suis donc descendu au 2^{ème} étage où l'incendie s'était largement propagé. L'ascenseur était en feu, les flammes redoublaient d'intensité et la fumée devenait de plus en plus opaque. Sans perdre un instant j'ai donc tambouriné à toutes les portes pour faire sortir les gens mais j'ai dû m'arrêter au milieu du couloir en raison des flammes. Après avoir fait cela, il devenait difficile de progresser et je suis donc descendu porter secours aux résidents du 1^{er} étage.

Dans la nuit du 4 au 5 février 2019, un violent incendie se déclarait dans un immeuble au 17 bis de la rue Erlanger à PARIS (75016). Le bilan était dramatique avec 10 personnes décédées et 96 blessés.

Fabrice, un de nos collègues affecté à la 12^{ème} C.I. de Paris, était l'un des habitants de l'immeuble et, sans lui, un bilan bien plus lourd aurait certainement été à déplorer.

N'écouter que son courage, plutôt que de se mettre en sécurité, il a préféré faire le tour des étages pour réveiller et faire sortir les autres résidents regrettant de ne pas avoir pu faire mieux. S'il a encore du mal à revivre cette nuit dramatique, il s'est confié au secteur communication pour raconter cette nuit affreuse.

Et à cet étage, le feu était-il aussi intensif ?

Là, il n'y avait proprement pas d'incendie mais seulement des flammes et des fumées provenant sans doute de l'étage supérieur, qui sortaient de l'ascenseur. Sans perdre un instant, j'ai donc frappé et crié à chaque porte pour donner l'alarme et me suis précipité vers le rez-de-chaussée. Là il n'y avait aucune flamme et très peu de fumée, j'ai donc décidé de regagner le 3^{ème} étage pour voir s'il ne restait pas des gens.

Mais tu savais que tu risquais ta vie ?

Je n'y ai pas pensé, seule la vie de mes voisins m'importait. La fumée était encore plus opaque et cela devenait intenable mais voulant m'assurer qu'il ne restait plus personne, je me suis arrêté à tous les étages en criant « au feu » surtout qu'au deuxième, il y avait énormément de flammes. Une fois au troisième, j'ai voulu monter au quatrième par l'escalier mais cela était impossible en raison d'une épaisse fumée noire. Je suis donc redescendu par les escaliers en m'arrêtant à chaque étage pour réitérer mes appels d'alerte, cela malgré l'intensité de la fumée et des flammes émanant du deuxième, j'ai d'ailleurs vraiment cru que j'allais y rester... J'avais de plus, très peur que le chauffage explose.

Sorti de l'immeuble, je me suis retrouvé en présence des pompiers auxquels j'ai immédiatement proposé mon aide en leur donnant ma qualité de policier. Je leur ai donné les informations que je pouvais sur l'incendie, leur ai facilité le passage pour passer leur matériel car les portes se refermaient en permanence et j'ai donc tenu la porte principale car cela les gênait dans leur progression.

On peut donc te considérer comme un héros ?

Non car si cela m'a rassuré une fois dans la rue, de voir que mes appels donnant l'alerte, notamment à mon étage, ont permis à plusieurs personnes d'échapper à l'incendie, quand je vois le nombre de victimes, je ressens un profond sentiment de frustration de ne pas avoir pu sauver plus de personnes par mes appels.

Aujourd'hui, Fabrice a quitté la région parisienne, est dans un toute autre service, nous ne pouvons que le féliciter et lui souhaiter bonne chance dans la poursuite de sa carrière.



Photo : Fabien FOREST

GSO Paris : Groupe de Soutien Opérationnel

LES MISSIONS

Le Groupe de Soutien Opérationnel, connu sous l'acronyme GSO, est une unité rattachée, au même titre que la compagnie delta et la compagnie motocycliste, aux unités spécialisées de la CSI 75.

L'unité, composée d'une vingtaine d'hommes, est placée actuellement sous les ordres du Commissaire de Police BARNABE Bastien, et sous l'autorité directe du Commandant de Police MAGUET Bérengère. Elle est dirigée par un major de Police, suppléé de quatre gradés.

Créé en 2008, le GSO est le groupe d'effraction de la DSPAP, compétent à Paris et dans les départements limitrophes de la petite couronne. L'unité a pour vocation première d'assister tous les services judiciaires en procédant à l'interpellation d'individus dangereux, en milieu clos.

Primo-intervenant de niveau 2 en matière de

terrorisme, l'unité est également sollicitée par l'État-Major Parisien en cas d'individus retranchés et forcenés.

Parallèlement à ces missions, le groupe est engagé dans la lutte contre la criminalité, en tenue ou en civil, principalement en Zone de Sécurité Prioritaire. Elle met d'ailleurs en place, des dispositifs de lutte contre les produits stupéfiants sur tous secteurs pouvant causer des difficultés aux effectifs locaux.

Récemment engagé, en civil, sur les manifestations « gilets jaunes », le groupe avait pour mission d'exfiltrer et interpellier tout individu se livrant à des actes délictueux.

En 2018, le GSO effectuait 168 assistances judiciaires, intervenait sur 15 forcenés, procédait à 122 interpellations dans le cadre des missions liées à l'anti criminalité et saisissait d'initiative 21 kg de drogue (cannabis, crack, héroïne, et cocaïne), et plusieurs armes de tous types.



LES HORAIRES

Les horaires du GSO se câlent sur le judiciaire, à savoir sur un cycle hebdomadaire. Il travaille officiellement de 10h00 à 18h53. Mais, très régulièrement, tout ou partie du groupe est décalé le matin, très tôt pour des besoins spécifiques comme des ouvertures de porte à 06h00. Dans ce cas, en fonction du lieu ciblé, certains collègues peuvent commencer leur service entre 04h45 et 5h15 pour finir entre midi et une heure. Le nombre de fonctionnaires décalés va dépendre de l'objectif et de sa complexité/dangerosité. La hierarchie va privilégier le maintien d'un groupe de journée sauf si l'objectif du matin nécessite l'intégralité de l'effectif du GSO.

LES OPÉRATEURS

Les opérateurs du groupe disposent d'un équipement individuel et collectif standardisé. Un Sig Sauer SP 2022, un fusil d'assaut de type HK G36 ou HK UMP 9.

Chaque spécialiste emporte avec lui son matériel spécifique selon la mission à remplir (LBD 40, Taser X26, Matériel effraction, fibre optique).

Le groupe effraction du GSO est constitué de 5 spécialistes dont la mission principale est de supprimer tout obstacle susceptible de ralentir ou stopper le groupe.

Cela passe par la maîtrise de tous les moyens d'effraction mis à disposition au sein de l'unité

(Forceur hydraulique type Door Raider, bélier...).

Divers échanges menés avec plusieurs équipementiers permettent d'améliorer la technicité de ces opérateurs. Ces volontaires, sélectionnés au sein de l'unité, veillent à maintenir un entraînement spécifique régulier en plus de leur entraînement classique.

Chaque membre de l'unité est formé au PSC1 et au PSI. Ce rôle est assuré par des membres de l'unité ou des FTSI titulaires d'un monitorat de secourisme qui veillent au maintien en

condition des techniques médicales d'urgence à entreprendre.

Les échanges réguliers avec la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, le déminage ou le groupe cynophile de la préfecture de police de Paris permettent au GSO de se perfectionner aux méthodes d'évolution dans le cadre de missions spécifiques (terrorisme, recherche de stupéfiants...).





LE RECRUTEMENT

La diversité des missions conduit l'unité à rechercher des policiers polyvalents, qui doivent avoir au moins 1 an de titularisation dans les services actifs de la police nationale, disposant de capacités physiques supérieures à la moyenne et forts d'un mental à toute épreuve. Ces fonctionnaires doivent être en mesure d'évoluer aussi bien en tenue d'intervention qu'en civil.

Le recrutement est donc un moment important et se fait autour de trois grands axes :
La condition physique, l'aptitude mentale et la capacité technique à évoluer dans des conditions particulières de travail.
Les futurs candidats sont soumis à des épreuves difficiles et variées qui vont permettre de révéler leur capacité à évoluer dans toutes les configurations, à résister au stress et à l'épuisement.

Leur aptitude au tir sera également évaluée lors de mises en situation. Leur persévérance et leur combativité seront recherchées lors d'épreuves de combat de boxe et de combat au sol.

À l'issue des sélections, les candidats retenus sont incorporés et formés aux techniques leur permettant de mener à bien leurs futures missions. La formation est assurée par une équipe de policiers expérimentés

et par des formateurs en techniques de sécurité en intervention (FTSI).

C'est au sein de cette équipe que chaque membre évolue et peaufine les différentes techniques du GSO.

De par son aspect cohésif, et devant la nécessité d'évoluer avec un matériel pesant plus de 25 kg par opérateur, l'entraînement sportif est omniprésent.

Un planning balayant un spectre large d'activités sportives (musculature, cross-fit, combat, course à pieds) est établi par les gradés du service.

Ainsi, La boxe et le combat au sol font l'objet d'entraînements spécifiques par des membres de l'unité titrés au niveau national.

Le travail d'endurance est pratiqué sur piste ou en sous-bois et la musculature ou cross training sont des programmes incontournables hebdomadaires de chaque membre de l'unité.





1 JOURNÉE AVEC LE GSO



Le GSO m'a invité à venir passer une journée avec eux pour pouvoir m'imprégner de l'ambiance qui règne dans ce groupe.

Arrivé à 10 heures à Béssières, je suis accueilli par Cyril BERNARDINI, délégué UNITÉ SGP POLICE pour la BAC 75N, la CSI 75 et la BAPSA.

Béssières abrite également la 1^{ère} DPJ dont le délégué UNITÉ SGP POLICE est Azdine LAZIZ.

Dans ce lieu culte se trouve également les 11^{ème} et 12^{ème} CI, la BIVP D1 et l'État Major DOPC D1, dont le délégué UNITÉ SGP POLICE se trouve être Laurent MININ.

Cyril me conduit dans la salle de musculation où s'entraînent des collègues du GSO venus effectuer une ouverture de porte le matin. L'entretien physique est une des activités prédominantes dans leur emploi du temps.

Les collègues n'ayant pas été décalés rejoignent ceux du matin dans la salle. Puis, vers midi, petite pause déjeuner rapide avec au menu, blanc de poulet, riz et fruits. La forme passe par une alimentation saine et équilibrée...

Durant le déjeuner, le chef du GSO propose à ses effectifs d'effectuer une surveillance anti-stupéfiants sur le secteur du 3^{ème} arrondissement de Paris. Pour ce faire, un OPJ de la CSI75 a été mobilisé, et le GSO n'exclut pas la possibilité de faire appel à la canine si cette dernière est disponible.

Le temps de s'équiper en tenue civile, définir les rôles de chacun et nous voilà partis sur le 3^{ème} arrondissement, rue de Turbigo.

Un véhicule commettant des infractions au code de la route attire l'attention d'un collègue qui décide de procéder à son contrôle. À son bord, un homme et une jeune femme. La jeune femme ayant visiblement dissimulé quelque chose sur elle avant que le véhicule ne se stoppe, décision est prise de demander la présence d'une collègue féminine sur place afin de procéder au contrôle de cette dernière en présence de l'OPJ. La jeune femme lors de son contrôle remettra plusieurs bonbonnes contenant de la cocaïne selon ses dires ainsi qu'une forte somme d'argent en numéraires. L'homme en semi-liberté, est interpellé comme sa compagne.

Ils sont conduits au S.A.I.P. 03 après que leur véhicule ait été fouillé par l'OPJ et vérifié par le chien de la brigade cynophile.

L'OPJ du S.A.I.P., ayant placé en garde à vue les deux personnes interpellées, décide de faire procéder à une perquisition du domicile de la mise en cause.

Nous voilà partis, en compagnie de la mise en cause et en présence de l'OPJ de la CSI 75 au domicile pour une perquisition, après un court passage à Béssières, pour s'équiper de la tenue d'uniforme du GSO et prendre en compte tous les équipements nécessaires à la mission, comme le Door-Raider.

Assistés d'effectifs locaux de Noisy-le-Grand, la perquisition se passe sans encombre, et sera vaine.

Le temps de rentrer au service, ce sera une fin de service à 21h30. Certains effectifs étaient sur le pont depuis 05h00 le matin et ont souhaité participer à l'opération de l'après-midi. Les collègues du GSO ne comptent pas leurs heures. Ils sont motivés et aiment ce qu'il font. Ils sont affûtés physiquement et psychologiquement. Outre les ouvertures de portes et la lutte anti-criminalité, ils sont de plus en plus sollicités sur des missions d'individus retranchés ou sur des violences urbaines. Être au GSO peut être un tremplin pour intégrer des groupes prestigieux comme la BRI ou le RAID.

C.C.



PHILIPPE BILGER : **Le Magistrat honoraire qui aime la Police !**

Suite à ses interventions dans différents médias, le secteur Communication a souhaité aller à la rencontre de Monsieur Philippe Bilger, magistrat honoraire, ancien avocat général à la cour d'assises de Paris.

C'est à son domicile qu'il a accepté de nous recevoir pour un entretien empreint de cordialité et de convivialité.

Un discours sans concession et sans langue de bois qu'il est malheureusement trop rare d'entendre de la part de la magistrature.

Un grand merci à lui.

Pour le pouvoir politique, de droite ou de gauche, la police est trop souvent considérée comme présumée coupable et, à partir de là, j'ai eu un point de vue, je dirais... très iconoclaste par rapport à celui de mes collègues du parquet.

Et donc, depuis toujours, à partir d'un soutien éclairé à la police, parce que je considérais qu'en matière pénale, aussi bien du côté correctionnel que du côté criminel - j'ai été plus de vingt ans aux assises à Paris -, on ne peut pas être magistrat si on n'accepte pas l'idée d'une

solidarité procédurale et même humaine, avec la police.

C'est le gros problème qui justifie les manifestations de mécontentement de la police qui estime parfois et même souvent que la magistrature fait preuve de laxisme.

Peut-être que la police exagère, parce que le magistrat ne peut pas tout faire, il est obligé de tenir compte des circonstances de l'affaire mais, en gros, c'est ça mon point de vue. C'est la certitude absolue que la Police effectue un travail et assume une mission qui sont fondamentaux pour la démocratie. Travail généralement exercé par des policiers tout à fait estimables et compétents. Il y a quelques exceptions *t r a n s g r e s s i v e s* regrettables mais quel corps, quelle profession n'en n'ont pas ? Qu'on exige beaucoup de la police, c'est normal, mais on voudrait qu'elle ait des vertus que le magistrat ou d'autres qui la critiquent n'ont pas. J'ai une conscience absolue de la difficulté de sa tâche. Quel que soit le service de la police

au quotidien, ou les services spécialisés, tout cela constitue un ensemble qui devrait persuader les magistrats et citoyens que la police accomplit un travail remarquable, difficile, dans des conditions compliquées, avec des législations de plus en plus entravantes et une bureaucratie procédurale. Je suis émerveillé que la police puisse encore consacrer dans les 48 heures de garde à vue, un peu de temps à l'enquête quand on voit le formalisme étouffant avec lequel on cherche à entraver son action. Derrière ce formalisme complètement absurde, il y a une volonté de complaire aux avocats et en même temps de gêner le travail de la police dont on présume que, si elle n'avait pas ces règles, elle serait malfaisante;

cette suspicion est absurde. Ceux qui ne connaissent pas la réalité policière imaginent la garde à vue comme un salon de thé où la police n'aurait affaire qu'à des innocents... comme si la police n'était pas confrontée à des gens à l'égard desquels la douceur serait parfaitement absurde, sans aller jusqu'aux violences bien sûr, qu'il convient de sanctionner sans faiblesse.



« Je suis émerveillé que la police puisse encore consacrer dans les 48 heures de garde à vue, un peu de temps à l'enquête quand on voit le formalisme étouffant avec lequel on cherche à entraver son action »

Donc mon point de vue est singulier dans la magistrature. J'ai toujours détesté le mépris qu'un certain nombre de magistrats a pour la police comme si la magistrature avait l'esprit propre et la police les mains sales.

C'est le clivage qui existe aujourd'hui alors que je pense que le drame de la procédure pénale, c'est le hiatus entre les enquêtes de police qui parfois, peuvent être médiocrement faites je l'admets mais le plus souvent ont des résultats très efficaces ; or quand elles arrivent chez le juge, la première réaction de celui-ci est de leur porter un regard critique au lieu de s'en servir pour rendre une ordonnance de non-lieu ou de renvoi pertinente.

Le lien entre l'enquête de police et la procédure d'instruction est, aujourd'hui, anormalement clivé comme si ce qui prédominait était d'abord la méfiance à l'égard de la police, de la part du magistrat pour ne pas parler des tribunaux correctionnels. Quand j'ai commencé dans les flagrants délits ou même la saisine directe il y a quelques années, il y avait une multitude de procédures

d'outrages et de rébellions où la parole de la police était remise en cause et il fallait faire venir le fonctionnaire de police pour qu'il confirme son procès-verbal, en face d'un prévenu qui niait bien entendu les faits. On ne faisait plus confiance à la police.

C'est une dérive qui, certes n'est pas dans un domaine très important mais qui montre à quel point on est passé d'une sorte de respect procédural de la parole policière à une méfiance presque systématique du verbe policier et des constatations qu'il fait. Cela révèle une triste perte de légitimité.

Pour les « Gilets jaunes », j'essaye d'avoir un point de vue nuancé. J'ai soutenu leur cause dans ses principes, elle révélait une attente, un désespoir, une révolte. C'est banal de dire qu'ils se sentaient oubliés mais ensuite je n'ai jamais mis sur le même plan les agressions des Gilets jaunes et les réactions légitimes de la police, en excluant bien sûr les éventuelles violences policières totalement illégitimes.

Le débat sur les LBD me paraît surréaliste car je n'imagine pas, à part peut-être une ou deux exceptions, qu'un fonctionnaire de police ait pu délibérément viser pour blesser. J'ajoute et j'essaie de le dire à chaque fois, que nous ne sommes pas dans un univers aseptisé. Un fonctionnaire de police, au bout de quelques heures, est soumis à la tension créée par des gens qui l'insultent, qui viennent au contact, le menacent et qui désirent le conduire au pire, alors que le policier sait qu'il n'a pas le droit d'y aller et tant mieux car on est en démocratie, mais comprenons que ce soit très difficile pour lui. J'ai plus de respect pour la capacité de résistance du policier qui ne se livre pas au pire que pour les manifestants qui cherchent à l'y conduire et qui après, viennent se plaindre d'avoir subi des atteintes qu'eux-mêmes ont créées. Lorsque nous avons la certitude d'un délit ou d'un crime indiscutable, et l'IGPN fait bien son travail sur ce point, les fonctionnaires sont sanctionnés précisément pour sauver une majorité policière qui elle, est irréprochable.

Pour le problème des banlieues, des cités de non-droit, je suis encore plus sur cette ligne-là, car je suis scandalisé quand pour le pouvoir politique, qu'il soit de droite ou de gauche là n'est pas la question, la police dans ces moments de crise, est immédiatement présumée coupable. Lorsqu'il y a une agression, un événement grave, c'est toujours la police qui est immédiatement mise en cause, suspectée, condamnée.

Rappelez-vous Théo et puis d'autres après, et quand on a la preuve du contraire, on n'en parle plus beaucoup...

Alors oui, rigueur absolue pour les délits ou les crimes quand ils sont indiscutables et, heureusement, ils sont très rares, et pour le reste, soutien lucide et éclairé à la police parce que je refuse qu'on la mette à équivalence avec ceux qui l'attaquent et ceux qui n'ont qu'une envie, détruire et salir cette force républicaine qu'on n'admire que lorsqu'on en a besoin ou au lendemain d'attaques terroristes.



« Le débat sur les LBD me paraît surréaliste car je n'imagine pas qu'un fonctionnaire de police ait pu délibérément viser pour blesser »

Est-ce que vous pensez que cette orientation de la magistrature, comme d'une partie de la presse, de mettre toujours la police en accusation, amène le citoyen à éprouver ce même ressenti ?

Il y a ce que vous rapportez fort justement mais il ne faut pas négliger non plus le caractère français. Je crois qu'il y a derrière cette méfiance, voire cette hostilité à l'égard de la police, cet état d'esprit français qui fait que, quand on a besoin d'elle, on est tout de même content de la trouver, et en face, ce côté frondeur à l'égard des institutions, des autorités, dont la police pâtit. Donc il y a les deux, l'état d'esprit français contestataire, une dérive, un

délitement démocratique, une absence de considération à l'égard de toutes les forces qui nous protègent. Avec de moins en moins de freins et de limites pour l'expression active et concrète d'actes hostiles à l'égard de la police. On manque de cohérence car à partir du moment où on estime que la police accomplit un travail capital pour les citoyens, il faudrait en tirer les conséquences sur le plan des sanctions à l'encontre de ceux qui l'agressent. C'est pour ça d'ailleurs que je soutiens la Loi anticasseurs qui me paraît rappeler celle que j'avais approuvée en 1970 et qui a été abolie en 1981. Celle d'aujourd'hui est encore plus intéressante parce qu'à partir du moment où on n'a pas d'autres choix pour éviter les violents et les casseurs que de leur interdire l'accès à la manifestation, il faut le faire. La Loi de 1970 a été critiquée car elle réduisait la liberté judiciaire et ça, ça ne plaisait pas, alors que celle d'aujourd'hui, pas du tout car elle évite justement que les casseurs rentrent dans les manifestations. J'ajoute que le gros problème pour la police et la justice aujourd'hui, est que nous avons affaire et je ne parle pas seulement des Black Blocs, à des manifestants violents et à des extrêmes. On a de plus en plus de difficultés à établir des preuves individuelles puisqu'ils sont protégés par le collectif et donc une nouvelle Loi anticasseurs est utile et ce, même si une partie a été censurée par le Conseil constitutionnel.

Ne va-t-elle pas trop loin sur les libertés individuelles ?

On a toujours eu le débat entre liberté et sécurité et systématiquement, quelle que soit la situation sociale d'un pays, vous avez des partisans de la liberté à tout prix. Dans la mesure où la situation a radicalement évolué, car nous avons le terrorisme, nous avons une précocité de la délinquance des jeunes, nous avons des violences sans scrupule à l'encontre de la police, on ne peut plus raisonner dans un simple arbitrage à faire entre liberté et sécurité de la même manière qu'il y a trente ans. En ce qui me concerne, la vidéosurveillance et tous les autres outils amenant plus de sécurité ne me gênent nullement. A partir du moment où vous appartenez à la catégorie des honnêtes gens, on n'a pas à avoir peur de ces prétendues atteintes

à la liberté. Personnellement, je suis prêt à perdre un peu de ma liberté pour la sécurité de tous. Mais il y a la perversion française qui fait qu'au lieu de soutenir une Loi qui s'avère nécessaire aujourd'hui, on essaye de s'imaginer les problèmes qu'elle pourrait créer dans le futur si un pouvoir non démocratique venait à l'appliquer. On minimise son utilité actuelle au nom d'un futur éventuel et complètement hypothétique. Alors, oui, je peux admettre la discussion mais il ne faut pas, en permanence, maintenir cet arbitrage entre liberté et sûreté comme si le monde et la France ne changeaient pas. On ne va pas parvenir à équilibrer ces

deux exigences car, si à une période, la liberté était peut-être trop défendue par rapport à la sûreté, il faut aujourd'hui que la sûreté soit davantage sauvegardée par rapport à une liberté qui ne servirait qu'à ceux qui transgressent les lois et s'en prennent à la police.

Je parlais de la vidéosurveillance, rappelez-vous, tout le monde était contre, aujourd'hui plus personne ne s'en plaint.



« Je ne mettrai jamais sur le même plan les répliques légitimes de la police et les violences illégitimes et scandaleuses qui sont portées contre elle. »

Et par rapport aux « Gilets jaunes », vous n'avez pas l'impression qu'on essaye de comparer deux camps en faisant passer la police pour l'agresseur ?

Violences illégitimes des Gilets jaunes, riposte ou réplique légitime des forces de l'ordre, on les a, peu à peu, mises sur le même plan et je refuse ce parallèle. Je ne mettrai jamais sur le même plan les répliques légitimes de la police et les violences illégitimes et scandaleuses qui sont portées contre elle. On aurait pu espérer que les Gilets jaunes soient plus convaincants lorsqu'ils dénoncent les fauteurs de troubles chez eux, c'est-à-dire ceux qui viennent clairement dans les manifestations pour en

découdre avec la police.

Mais on a tout de même l'impression d'un deux poids, deux mesures sur le champ judiciaire. J'ai l'impression que par rapport à d'autres manifestations comme le 1^{er} Mai par exemple, on est très sévère avec les Gilets jaunes parce que, tout d'un coup, une fraction du peuple fait irruption dans notre espace démocratique et on n'est pas habitué à voir de braves gens comme eux car, en majorité ce sont de braves gens, qui s'abandonnent à des violences inadmissibles parce que la colère les pousse vite au paroxysme.

Et sur un autre sujet, que pensez-vous qu'il soit possible de faire pour améliorer cette relation entre la police et la magistrature ?

Quand j'étais juge d'instruction à Lille, j'ai passé une seule année au Syndicat de la Magistrature et j'ai vite compris qu'il ne voulait pas servir la justice mais s'en servir, ce qui est totalement différent, et idéologique. A cette époque, dans ce cadre-là, j'avais des relations avec des hauts fonctionnaires et responsables syndicaux de la police et je souhaiterais qu'il y ait à nouveau des réunions, au plus haut niveau, d'une totale liberté, entre l'institution judiciaire et la police ou ses représentants parce qu'aujourd'hui, il y a non seulement un malentendu mais plutôt une hostilité à cause d'une totale méconnaissance d'un corps sur l'autre et réciproquement.

Je ne veux pas dire que la police a toujours raison quand elle critique la magistrature mais la magistrature elle-même est inexcusable lorsqu'elle a ce mépris et cette condescendance à l'égard de la police. Donc tout ce qui permettra une relation approfondie sur le plan de la connaissance entre ces deux institutions sera bienfaisant. J'ajoute que dans les pratiques professionnelles elles-mêmes, il faut avoir le courage de se dire la vérité d'un côté et de l'autre. Par exemple, la hiérarchie judiciaire sera respectée par la police si elle est capable de faire venir un fonctionnaire pour lui faire part de ses éventuelles erreurs mais en soutenant cette fonction policière quand elle le mérite dans la plupart des cas.

Ensuite, il faudrait aussi, et je l'avais proposé, qu'on apprenne à certains fonctionnaires un code que je pourrais appeler « d'urbanité » publique. Je ne parle pas des cités dites de non-droit car il est très difficile d'y garder son sang-froid quand on est scandalement attaqué par des voyous mais, en général, on pourrait

instaurer et enseigner la pratique de ce que j'appellerais un savoir-vivre républicain.

Une politesse évidente que beaucoup ont, mais vous connaissez le risque décrit par Paul Valéry :

« Le pouvoir sans l'abus n'offre aucun charme »

Eh bien certains en abusent un petit peu. Le policier sait qu'il fait peur tout de même, même sur un contrôle légitime qu'il fait

et donc il ne faut pas qu'il ait tendance à abuser de ce pouvoir. Alors est-ce que la formation est suffisante, assez performante, peut-être faut-il envisager cela ? Un apprentissage d'une forme de culture du quotidien, qualité du verbe, maîtrise de soi, tout cela ce sont des évidences presque civilisationnelles qui ne pourront que favoriser l'implication de la police dans notre société républicaine en souhaitant que l'Ecole de la magistrature cesse de diffuser, subtilement, un venin anti-police comme il y a un venin anti-avocat. Je n'ai pas voulu devenir avocat mais il est un partenaire indispensable de la vie judiciaire, comme la police dans un registre totalement différent.

Je vois donc des actions à tous

qu'il ait plus de courage et moins de démagogie. Un ministre de l'Intérieur doit montrer en permanence la cohérence de son action. Si un policier a commis une grave faute inexcusable, il doit être sanctionné mais pour le reste, il doit mettre en exergue la particularité de l'action policière qui se confronte au quotidien à des difficultés, à des violences, à des résistances. L'époque où le citoyen était gentil et presque bienheureux d'offrir sa bienveillance à la police, cette époque malheureusement n'est plus la nôtre mais je crois qu'il est possible, par courage politique, de restaurer une forme de respect et de bienveillance à l'égard de la police. C'est fondamental. On ne peut pas dire que des forces sont nécessaires à notre

démocratie et ne pas les défendre lorsqu'elles sont scandalement mises en cause.

On fait beaucoup état dans les médias des dites violences policières et des blessés chez les Gilets jaunes notamment mais on ne parle jamais des nombreux policiers blessés

Vous avez totalement raison, les médias ont

un point de vue très biaisé. Le rapport avec la justice et/ou la police est le même. Le citoyen ne connaît la sévérité de la justice ou l'action de la police qu'au travers de la presse écrite, les radios ou la télévision. Pour les dites violences policières, la police est toujours présumée coupable, on ne parle que des « victimes » sans montrer les conditions dans lesquelles cela s'est passé.



« Je ne veux pas dire que la police a toujours raison quand elle critique la magistrature mais la magistrature elle-même est inexcusable lorsqu'elle a ce mépris et cette condescendance à l'égard de la police. »

les niveaux, de formations, de rencontres, et une pédagogie forte, y compris et surtout du pouvoir politique car la police est vantée et le pouvoir politique lui rend hommage sauf qu'en réalité il faudrait réellement la soutenir. Si nous avons un pouvoir avec du courage politique eh bien lorsqu'il y a des controverses, des polémiques, des actions, des violences dans lesquelles la police est innocente, il faudrait

Bien sûr on oublie de dire tout ce qui précède : l'action de la police apparaît incohérente et scandaleuse alors que si on a l'honnêteté de tout raconter, l'acte que l'on reproche aux policiers devient souvent tout à fait explicable. La France a un rapport ambigu avec les forces de l'ordre qu'elle réclame pourtant car quelle plus belle fonction que celle de « gardien de la paix » ?

Parfois, la police fascine cette société, notamment quand elle a accompli des exploits incroyables et des sauvetages inouïs mais dans sa quotidienneté, on préfère la caricaturer, dire qu'elle est blâmable et instaurer une critique permanente contre elle.

Il y a un ensemble de forces médiatiques, judiciaires, politiques qui ne travaillent pas pour que la police soit insérée et respectée en tant que telle. Et le respect qu'on aura pour la police sera peut-être aussi le meilleur moyen pour qu'elle vive mieux. Pardon de faire référence à quelque chose qui m'avait beaucoup frappé il y a quelques années, j'avais écrit sur mon blog un billet « Si j'étais policier ». Je parlais comme si j'étais policier et je racontais tout ce qu'il vit. Quand j'étais encore aux assises, un policier m'avait confié qu'il ne pouvait pas rentrer chez lui en uniforme, par exemple. Vous ne pouvez pas imaginer, j'ai reçu un nombre incalculable de commentaires de gardiens de la paix, de fonctionnaires

de police qui me disaient que c'était tout à fait ça qu'ils vivaient. Un tableau effrayant de la police au quotidien. Aussi, je pense que pour rendre la police plus heureuse dans l'espace républicain, pour la rendre plus efficace, il faut lui permettre d'éprouver moins d'amertume et donc faciliter sa vie professionnelle. Vous connaissez bien mieux que moi les problèmes de logement, horaires, moyens, commissariats vétustes, véhicules désuets, et je dirais même, du point de vue psychologique, qu'il n'est pas normal qu'on ait une société où le policier a honte de rentrer chez lui en uniforme parce que des voyous seraient prêts à s'en prendre à lui ou sa famille. Ça ce n'est pas seulement un problème de moyens, c'est un problème de psychologie singulière et collective.



« La police doit être soutenue et aidée compte tenu de ses interventions au quotidien alors qu'aujourd'hui, elle est toujours présumée coupable. »

Justement, est-ce que le fait de mal vivre le fait d'être policier, de ne pas avoir de bonnes conditions de travail ne sont pas des facteurs qui amènent autant de policiers à se suicider aujourd'hui ?

Je suis entièrement d'accord avec vous alors que c'est un honneur d'être policier. La magistrature, elle non plus, n'est plus fière de ce grand métier. Les suicides des

policiers devraient beaucoup plus attirer notre émotion, notre indignation qu'ils ne le font aujourd'hui. Bien sûr, tout suicide est équivoque et est multifactoriel mais vous avez raison de le prendre comme exemple, le stress terrifiant que vivent les policiers alors, qu'encore une fois, sans eux, nous ne savons pas comment nous vivrions, c'est ça qui m'exaspère. On crache aujourd'hui sur une police dont les vertus nous seraient totalement étrangères. Pour ma part j'ai peur de la violence physique. Alors j'espère avoir au moins la liberté et le courage intellectuel, car celui-là ne coûte rien. Il faudrait que les gens voient ce que c'est que la police et son action. On devrait mieux montrer ce que vivent les policiers et comment ils vivent, mais réellement, pas au travers de films ou de feuillets

qui ne montrent pas le policier tel qu'il est aujourd'hui, avec toutes ses difficultés et ses misères quotidiennes. Il faut la montrer dans sa vérité pour qu'elle soit estimée, considérée et respectée.

Pour conclure, la police ne doit pas être mise au même niveau que ceux qui l'attaquent et elle doit être plus que toute autre force ou institution soutenue et aidée compte tenu de ses interventions au quotidien alors qu'aujourd'hui, elle est toujours présumée coupable.

Un grand merci et beaucoup de courage à vous et pour tous les policiers.



Linda KEBBAB
Délégue Nationale
Bureau National



AUDREY TELLIER

la dignité et l'honneur d'un chef

Déterminée et positive malgré la maladie neurodégénérative grave qui l'affecte, Audrey Tellier a exprimé il y a quelques années le souhait de passer les épreuves d'UV de Brigadier-Chef sous la forme aménagée, comme les textes le prévoient. Une demande froidement refusée par notre administration si attachée à son confort qu'elle n'a pas mesuré qu'elle condamnait définitivement notre collègue à ne pas vivre son parcours de policière comme les autres.

Aujourd'hui la maladie a tellement évolué qu'il n'est plus envisageable pour Audrey de passer les épreuves. Notre organisation syndicale, grâce à nos délégués qui la côtoient quotidiennement, touchée par cette histoire, ne pouvait laisser passer cette injustice sous silence.

Faire du syndicalisme c'est être emporté de motivation dans le combat pour défendre ceux qui montrent tellement de courage et de force, de dévouement et de sacrifice.

Cette force, on la découvre dans le discours d'Audrey. Atteinte de sclérose latérale amyotrophique, cette policière de 37 ans, maman de 2 enfants, travaille en brigade accidents et délits routiers à La Rochelle. Après 9 ans passés en Seine Saint Denis, elle est mutée en 2014 avec son époux, collègue également.

C'est un coup d'air positif et optimiste qui pose ses valises dans son nouveau service.

« Les médecins m'ont donné 3 ans à vivre. C'était il y a 7 ans.

Ces années supplémentaires sont un cadeau et j'en profite pleinement. »

L'empathie, pas la pitié

« Je ressens dans le regard des personnes que j'auditionne une sorte de remise en question d'eux-mêmes et de relativisme de leurs propres blessures. Certains me disent leur admiration même si je suis mal à l'aise avec ce mot. Du plus drôlement, ces auteurs d'infractions routières déterminés à nier au téléphone et qui avouent dès qu'ils entrent dans mon bureau et me voient dans mon fauteuil. »

Audrey n'a pas envie de rester chez elle. Elle demeure convaincue que travailler la maintient en vie, presque autant que l'amour de ses enfants et de sa famille. Sa capacité de résilience elle la trouve dans son caractère qu'elle a hérité de sa maman et aussi dans la normalité avec laquelle les collègues de La Rochelle lui permettent de travailler. Ils la considèrent comme l'une d'entre eux, sans distinction, ni pour sa maladie ni pour le sort funeste auquel celle-ci renvoie. Une normalité si prégnante qu'elle ne souhaite pas être ménagée et croule autant que les autres sous les procédures dans un service en sous-effectifs. C'est pourtant cette normalité que notre administration lui refuse en 2015, lorsqu'on lui barre définitivement la voie de la reconnaissance de son abnégation en l'empêchant d'accéder, du fait de sa maladie, aux épreuves aménagées d'UV de Brigadier-Chef.

Une administration déshumanisante

Le motif évoqué dans ce courriel au relent d'indifférence pour l'humain ? Le fameux principe d'égalité entre les candidats. « Celui qui a rédigé ce mail a-t-il conscience qu'avec mon handicap le principe d'égalité est justement compromis ? Cette épisode m'a sciée. Il m'a condamnée à ne pas être comme les autres. Aujourd'hui mes mains ne fonctionnent plus, je ne peux plus tenter. »

Audrey insiste sur son vœu d'autrefois de prouver que rien ne doit empêcher un policier de se lancer de défi, et qu'aucun sort ne condamne à l'impossible. C'était sans imaginer cette réaction provenant d'un bureau gérant les ressources des humains placés sous sa responsabilité...

« Je ne demandais pas à être favorisée, juste à passer les épreuves, montrer que si mon corps est malade j'ai bien toute ma tête. »

Une hiérarchie parfois... « maladroite »

Audrey travaille dans un service où règne un esprit familial. Ici, le climat et l'attrait de la région par les touristes n'effacent pas pour autant les problèmes de moyens que connaissent tous les commissariats de France. Malgré tout, on retient quelque chose d'inspiré ici. Comme si la présence de cette collègue hors norme apportait un élan, une fraternité et une solidarité supplémentaires. Des valeurs ajoutées qui méritent à elles-seules la reconnaissance du dévouement de la personne en question.

« Ce serait trop facile de rester chez moi, mais nous n'avons pas embrassé ce métier pour nous faciliter la vie donc je remplirai ma mission jusqu'au bout. J'ai besoin de continuer à aider, écouter, renseigner, auditionner, faire mon travail de policier et être utile. Tout comme j'ai conscience de mes limites et que ça tourne aussi quand je ne suis pas là... »

Avec la bonne volonté de la hiérarchie départementale qui n'hésite pas à casser ponctuellement sa tirelire, et un fond de compensation prévu afin de permettre l'adaptation des locaux à son handicap, le quotidien d'Audrey est facilité. Auxiliaire de vie à l'heure du déjeuner, sanitaires équipés pour permettre l'accès en fauteuil, logiciel vocal de traitement de texte, et une bonne dose de soutien de la part des collègues qui n'hésitent pas à donner un coup de main.

Et « l'effet fauteuil » ? Cela conduit parfois à des « maladresses ». Un malaise que l'intéressée balaye d'une main sans se laisser submerger. Comme lorsqu'elle évoque cet épisode dans son précédent service Charentais-Maritime. Alors qu'elle arrivait de Seine-Saint-Denis, la hiérarchie préviendra les collègues en ces termes « Ne vous attachez pas à la personne. C'est inutile, ça ne durera pas. » On reste sans mot.

Policrière, épouse, mère.

Vincent, son mari, est affecté dans le même service, en brigade de roulement. Heureusement, à La Rochelle, la police secours bénéficie du cycle dit « vacation forte ». « Ce régime est indéniablement une nécessité, surtout dans notre situation. Je bénéficie ainsi de week-ends réguliers auprès d'Audrey et des enfants. Le rythme apporte un équilibre impossible à avoir en 4/2. »

Difficile de saisir la force de cet homme qui ne laisse rien paraître, au prime-abord, de la situation. Il s'adapte, considère à juste titre que vie privée et vie professionnelle d'un policier s'entremêlent. Et il s'efforce d'influencer la première de l'énergie nourrie grâce à la seconde. « J'apprends d'Audrey, elle me conseille. Finalement c'est elle qui prend soin des autres dont moi. Grâce à elle je suis plus patient et je laisse exprimer mon empathie en missions ».

« Nos enfants sont probablement plus autonomes que la moyenne. Nous leur inculquons que tout est possible avec un peu d'adaptation. Nous voyageons dès que possible, parce que profiter de la vie et de sa famille n'attend pas » explique le couple au sein duquel règne beaucoup de complicité.

Médaillée pour courage et dévouement à la demande d'UNITÉ SGP POLICE

À la demande de notre organisation syndicale et parce que les arguments objectifs sont si évidents, Audrey a été décorée de la médaille d'acte de courage et de dévouement le 10 mai dernier par le Préfet de Charente-Maritime. Une reconnaissance légitimée par tout ce qu'elle inspire et aspire dans son engagement. Le début aussi de la réparation du préjudice d'avoir été écartée du droit à évoluer au sein de la police comme tout un chacun doit pouvoir y prétendre. Il est temps de faire évoluer les mentalités désuètes et poussiéreuses de notre système.

Nous oeuvrons désormais pour que son exemple, son dévouement, sa dynamique, cette situation exceptionnelle dans la police nationale française soient très rapidement reconnus. Celle pour laquelle le défi quotidien est « de se lever le matin » malgré l'issue funeste qui plane un peu plus chaque jour, qui ne s'écoute pas pour laisser plus temps au service des autres, ne peut pas être laissée au bord du chemin par la Police nationale. L'échec de la reconnaissance par la promotion serait l'échec de l'humain. L'échec de son avancement qu'elle veut synonyme de sa normalité et de ses capacités, ne serait-il pas celui d'une maladie de l'administration bien plus incurable que sa propre maladie.

Comme nous disons souvent à UNITÉ SGP POLICE :
Nous ne lâcherons rien.

SUICIDES DANS LA POLICE NATIONALE



Photo : Yadelair

Depuis de nombreuses années, notre profession tient un décompte macabre du nombre de collègues ayant décidé de nous quitter.

Un décompte toujours trop élevé qui met en exergue un malaise évident dans notre profession. Pourtant, malgré avoir tiré la sonnette d'alarme à de multiples reprises, il semble que l'administration ne souhaite pas prendre la mesure de l'urgence.

En l'espace de 10 ans, ce sont plus de 900 collègues, tous corps confondus (C.C.D., C.C., C.E.A., P.A.T.S. et A.D.S./Cadets/Élèves) qui ont mis fin à leurs jours. L'équivalent de l'effectif total d'un commissariat d'une grosse circo...

LE POLICIER A BESOIN DE PROTECTION.

Même si les causes profondes poussant des collègues à commettre l'irréparable sont diverses et variées, les facteurs d'ordre personnels ne sont pas les seules causes de ces passages à l'acte.

Le métier de policier est un beau métier. On entre rarement dans la maison « police » par hasard. La plupart d'entre nous a choisi d'exercer cette profession par vocation. Le choix pour ce métier se résume en quelques mots : L'envie d'aider son prochain, de le protéger, de le servir. Pour ce faire, nombre de nos collègues n'hésitent pas à se mettre en danger pour sauvegarder la vie des autres.

Un policier est altruiste et bienveillant.

Vu de l'extérieur, le policier est souvent « déshumanisé », comme si nous étions des robots. Les gens ont du mal à voir l'homme sous l'uniforme, un homme avec ses failles et ses doutes. Alors certes, dès lors où l'on revêt l'uniforme, on nous a appris à laisser au vestiaire nos problèmes personnels, comme si on enfilait une carapace étanche à tous sentiments, mais dans la réalité, nous ne sommes pas imperméables à la violence qu'elle soit verbale, physique ou encore psychologique. Ce que nous vivons et voyons, peu de professions en sont témoins.

Le policier est au contact de tous les maux de notre société et doit lutter pour tenter de les endiguer avec de bien faibles moyens...

Larcins de toutes sortes, violences verbales, violences physiques, accidents tragiques, personnes « Delta Charly Delta », sont le quotidien du policier. Se faire insulter, menacer et même cogner, est devenu monnaie courante. Cette banalisation de la violence à l'encontre des forces de l'ordre est insupportable. Il n'y a qu'à voir les poursuites à l'encontre des individus s'en prenant à des policiers, pour s'en rendre compte. Des peines, lorsqu'elles

sont prononcées, trop souvent dérisoires, laissant à l'auteur un sentiment d'impunité et à la victime, celui de ne pas être soutenu, un sentiment de non reconnaissance de sa fonction.

Mais au-delà de ce manque de soutien de l'institution justice, le policier travaille avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête.

Aujourd'hui, en se rendant sur une mission qui lui a été confiée par sa station directrice, il prend de nombreux risques. Celui d'être victime certes, mais également, celui de devenir mis en cause. Comme je le disais plus haut, le policier est confronté de façon régulière, pour ne pas dire quotidienne, à la violence des autres. Régulièrement, il doit répondre à cette violence, mais attention !!!

Sa riposte sera décortiquée, passée au peigne fin, et si on estime qu'elle n'était pas « nécessaire », « proportionnée », « simultanée », le policier deviendra l'agresseur et devra répondre de ses actes.

Pour un policier, il y a une triple peine. Comme tout citoyen, il doit répondre de ses actes devant la justice, mais, à la circonstance aggravante d'être agent de la force publique, lui infligeant une peine plus lourde. Et en cas de peine pénale, il devra ensuite subir la sentence administrative, pouvant aboutir à une révocation (un policier, bien que fonctionnaire d'état, a une sécurité de l'emploi toute relative...).

Un juge qui se trompe lors d'un jugement

ne sera pas poursuivi, il a le droit à l'erreur.

Un policier qui est envoyé au « casse-pipe » supporte seul les risques qu'il encourt...



Quand on dit que l'on est policier, les gens pensent que le danger auquel on doit faire face doit être dur à gérer. La vérité, est que nous sommes capables de gérer les risques liés à une intervention difficile, mais les risques pénaux et administratifs que cette intervention peut entraîner sont beaucoup plus pesant pour nous. Vous intervenez sur une rixe, vous interpellez les auteurs virulents, ces derniers se plaignent d'avoir subi des violences de votre part, et le lendemain, vous êtes convoqué, malgré le PV d'interpellation que vous avez pris soin de rédiger, pour vous justifier et bien souvent, sur demande du procureur, vous êtes confronté à votre accusateur, et vous avez le sentiment que votre avenir peut basculer sur la simple volonté d'un magistrat...



Cette pression est dure à gérer, d'autant que l'administration en demande toujours plus à la base en la responsabilisant toujours davantage. Depuis octobre 2015, nous réclamons « Protection » mais également « Reconnaissance ». La protection passe par une justice plus juste à notre égard, que nous soyons victime ou mis en cause. Les auteurs de violences sur des policiers doivent être sévèrement sanctionnés. Sans cela, comment endiguer cette progression régulière des violences à l'encontre des forces de l'ordre. Un juge serait-il clément face à l'auteur de violences sur l'un de ses pairs ? La protection passe également par l'anonymisation que nous demandons et que nous avons obtenu en partie. L'identité des policiers doit être préservée, face à des individus qui ne reculent devant rien ni personne.

De nombreux collègues de la filière investigation sont en souffrance ou en manque de reconnaissance pour le travail effectué, pour lequel ils se sacrifient corps et âme au quotidien. Nous pourrions évoquer ici plusieurs SD de sécurité publique, service de PAF, ou de PJ : la liste serait longue...

En effet, les collègues qui ne sont pas sur le terrain ne sont pas mieux lotis... Une procédure toujours aussi lourde, des ordres de traiter le tout-venant pour alimenter les sacro-saintes statistiques, et les collègues en judiciaire se retrouvent submergés. Dans de nombreux centres, cela se solde par des Burn-Out, les collègues supportant mal l'obligation de devoir « bâcler » certaines procédures faute de temps et de moyens pour les traiter comme elles devraient l'être. À cela vient souvent s'ajouter la pression de la hiérarchie et du parquet... Qu'elle soit sur le terrain, ou dans les bureaux, la pression est omniprésente. Un rouleau compresseur qui avale tout sur son passage. Ça passe ou ça casse...



Officier de Police Judiciaire : Une reconnaissance professionnelle et salariale à revoir

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTRE DE L'INTERIEUR
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES
DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE
NATIONALE
N° 20.J.....

PROCES-VERBAL

à : (année en lettres) le (date en lettres)
à : (heure en lettres) heures (minutes en lettres)
NOUS : Bruno Fournier
Brigadier de police,
service

Agent de Police Judiciaire en résidence à (ville) :
---Agissant conformément aux instructions permanentes de
mon sieur (nom, prénom, grade), chef de service...
---Etant de surveillance dans l'enceinte du Métropolitain à la Station
(.....)
---Assisté des gardiens de la paix Indigo Kévin et Jaune Claire du
service ---
---Remarquons (signalement) des individus) le
manège suspect. ex. à (.....) que demi-tour et
s'enfuit en direction de (.....)
---Son attitude laissant à (.....) cas visés aux
alinéas 2 à 5 de l'article 70
---Vu l'article 78-2 alinéa 1
---Contrôlons l'identité de (.....) sie ---
---Vu la nervosité qu'elle est palpée par
mesure de sécurité. Au (.....) intéressé est
trouvé porteur dans la poche (.....) pantalon d'un
couteau à cran d'arrêt d (.....) centimètres à
manche en bois de couleur (.....)
---Ecartons cette arme par (.....) la reço
ultérieure à l'Officier de Police J
---Représentons le couteau à cran
sur l'origine de cette arme...
---Celui-ci nous déclare : « Je l'ai trou
---Vu la flagrante, vu les art
procédure pénale...
---Procédons à l'interpellation
(préciser l'endroit autant qu
---L'individu étant nerveux
menotons, conformément
pénale...
---Invitons l'intéressé à dé
nommer : ESCROQUE J
---Conduisons sans dé
devant l'Officier de Police
fins de mise à dispositio
appréhendé...
---Après lecture faite p
François persiste et si
procès-verbal à (heure)
l'intéressé
---Mentionnons que
d'aucune recherche
---Doit mentionner...

ANONYMAT
= PROTECTION

LE POLICIER EST EN MAL DE RECONNAISSANCE.

La police fonctionne 7 jours sur 7, et 24 heures sur 24. Les policiers travaillent de jour comme de nuit, semaines, week-ends et jours fériés. Si chacun d'entre nous accepte la nécessité d'un service public non-stop, nous demandons à conserver une vie sociale digne de ce nom.

Tout d'abord, pour offrir un service public de qualité, nous avons besoin de plus d'effectifs. Comment assurer la sécurité des personnes et des biens sur une ville de 50 000 habitants avec un véhicule de police secours équipé de deux voire trois fonctionnaires ? Comment un tel équipage peut intervenir partout en toute sécurité ?

En ces périodes troubles (terrorisme, Gilets jaunes), le manque d'effectif a pour conséquence directe un suremploi des collègues. On n'hésite pas à rappeler, à décaler, à refuser les congés pour les besoins du service. Les collègues sont à bout. Dans de nombreux services, ils sont dans l'incapacité de poser leurs congés et cumulent les heures supplémentaires atteignant plusieurs milliers d'heures à poser...

De plus, avec un apport d'effectifs conséquent, le cycle de travail dit « cycle fort » élaboré par UNITÉ SGP POLICE, offrant un week-end sur deux de repos, contre un sur six avec le cycle du 4/2, et offrant également un mercredi sur deux de repos pourrait être mis en place. Partout où il a été adopté, les collègues ne reviendraient au 4/2 pour rien au monde... Les policiers ont des familles, des amis, qui pour la plupart sont en repos le

week-end. Nous devons nous RE-SOCIALISER et cela passe par un rythme de travail favorisant le lien social.

Si un cycle de travail mieux adapté représente une avancée, que dire du paiement des heures de nuit et des heures supplémentaires ?

L'État n'accepterait pas qu'une entreprise dans le privé indemnise ses salariés comme le sont les fonctionnaires de police. (Taux horaire des heures de nuit : 97cts et d'heures supp. : 12.47€ calculé sur l'indice majoré 323).

Enfin, on ne peut éluder la question des locaux et du matériel. Là encore, même si des efforts ont été déployés depuis le début des attentats, certains commissariats restent miséreux, des collègues roulent encore dans des voitures bonnes pour la réforme et peu sécuritaires, qui ne passeraient pas au contrôle technique et nombreux d'entre nous font appel au système D pour pallier le manque de budgets.

Combien de services de police en région parisienne ou ailleurs sont tout ou partie dans un état lamentable voire quasi insalubres ? ou encore sous dimensionnés, obligeant nos collègues à s'entasser dans les bureaux ou à « squatter » dans des structures modulaires.

Que dire des locaux envahis par les puces, constatant la présence de rongeurs, confrontés à la présence de l'amiante, ou encore présentant un niveau d'humidité insupportable.

Qu'en serait-il dans un établissement privé ?



GESTION HUMAINE D'UN AUTRE TEMPS.

La déshumanisation de la Police Nationale, le manque de cohésion et de convivialité.

UNITÉ SGP POLICE pointe du doigt une gestion des ressources humaines d'un autre temps dévalorisante et infantilisante.

Trop souvent le Policier n'est considéré que par son matricule : l'homme ou la femme sous l'uniforme disparaît au profit du « simple exécutant ».

À cela s'ajoute la pression hiérarchique, la politique du chiffre et leur corollaire qu'est la prime au mérite dénoncées haut et fort par UNITÉ SGP POLICE.

LES RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION.

Cette liste non exhaustive des problèmes rencontrés par les policiers, dénonce qu'être policier n'est pas un long fleuve tranquille et qu'il règne aujourd'hui un réel malaise dans notre institution.

Certes, la vie privée peut être source de tensions, de douleurs et de perturbations.

Une rupture amoureuse, une maladie, un décès, des soucis judiciaires, des problèmes financiers ou d'addiction... sont autant d'événements pouvant plonger un individu dans un profond désarroi.

Mais, nous ne pouvons minimiser l'impact que peut avoir notre vie professionnelle, où l'on passe quasiment un tiers de notre temps, sur notre état d'esprit et notre ressenti.

L'administration depuis peu de temps semble commencer à prendre conscience du fléau qui se développe dans ses rangs.

I. PLAN DE LUTTE CONTRE LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX DE 2015

En 2015, Bernard Cazeneuve, alors Ministre de l'intérieur mettait en place un plan de lutte contre les Risques Psychosociaux (RPS).

Ce plan permettait une augmentation du nombre de psychologues dans les services de Police, la création des cellules de veille RPS et des Référents Accompagnement du Personnel (RAP), la mise en place d'enquêtes environnementales et de structures de partage de l'information entre professionnels du soutien, etc...

Enfin... en tout cas, sur le papier...



- Les cellules de veilles (dont la composition peut être discutée...) et la tenue de CHS réglementaires avec à l'ordre du jour les « RPS » ne sont pas ou peu tenues dans de très nombreux départements.

- Pour les enquêtes environnementales diligentées après suicide dans un service, n'ayons pas peur des mots :

c'est un véritable FIASCO !!!

L'administration reconnaît elle-même son échec en la matière : en effet, la mission d'évaluation de l'IGPN acte le fait que l'objectif n'a pas été atteint !!

Pour UNITÉ SGP POLICE, la raison principale ne fait pas de doute : les chefs de service, acteurs principaux de ces enquêtes, et par voie de conséquence étant « juge et partie », n'allaient pas faire « HARAKIRI » en évoquant d'éventuels problèmes de service (horaires, pressions hiérarchiques, harcèlement...).



Le dispositif a été réformé en mai 2017 :

Il est dorénavant nommé « Rapport descriptif sur l'environnement et la situation de l'Agent venant de mettre fin à ses jours ».

Il prend en compte la portée de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16/07/2014 (Arrêt Galan) qui assimile à un accident en service le suicide intervenu sur le lieu de travail pendant le temps de service, en l'absence de circonstances particulières le détachant du service.

Autrement dit, il appartient à l'Administration, dans ces circonstances, d'apporter les éléments tendant à prouver que le suicide ou la tentative de suicide est détachable du service.

En ce qui concerne les « Référénts Accompagnement du Personnel », la situation n'est pas meilleure.

Qui connaît le R.A.P. de son service ?

Quasiment personne à vrai dire !

Trop souvent désignés d'office par l'Administration, ils ne disposent ni de temps, ni de véritable formation pour effectuer leur mission de « sentinelle » et de prévention des RPS dans les services de Police.

Les modalités de partage de l'information entre la médecine statutaire et la médecine de prévention sont totalement insuffisantes, y compris avec les services de gestion de l'Administration.

UNITÉ SGP POLICE déplore ce cloisonnement préjudiciable à la prévention du passage à l'acte. Les problématiques de santé, d'événements familiaux graves, de traumatismes et d'addictions peuvent être autant de facteurs aggravants...

II. PROGRAMME DE MOBILISATION CONTRE LES SUICIDES DANS LA POLICE DE 2018

En mai 2018, le ministère annonçait la création d'un « Programme de mobilisation contre les suicides dans la police ». Les grandes lignes de ce plan annoncé :

- Mieux répondre à l'urgence : mieux repérer les agents traversant une crise suicidaire ; garantir un partage d'informations plus efficace entre les réseaux de soutien, notamment la médecine de prévention et la médecine statutaire ; mieux suivre et orienter les personnes en situation d'urgence ; soutenir plus efficacement les agents qui ont tenté de se suicider ;
- Prévenir les situations de fragilité : objectiver

l'analyse des suicides mais également des tentatives ; mieux évaluer les risques lors du recrutement ; renforcer le rôle des CHSCT et celui des réseaux d'accompagnement du personnel ; accompagner dans la durée les agents fragilisés, par la création notamment d'un guichet unique d'accompagnement des blessés ;

- Agir sur le collectif au travail : développer les moments de convivialité et de partage, faciliter le dialogue et organiser le management de proximité et favoriser la cohésion.

À l'heure de l'écriture de ce plan, la police était endeuillée 17 fois depuis le début de l'année.

L'année 2018 se soldait par le chiffre de 35 collègues ayant mis fin à leurs jours. Un rapport sénatorial relevait que depuis une vingtaine d'années, le taux de suicides chez les policiers et les gendarmes était supérieur de 36% à celui du reste de la population.

Le début 2019 était particulièrement dramatique, puisque que nous déplorions 28 suicides sur les 4 premiers mois. Une catastrophe pour notre institution qui souligne là le profond malaise de notre métier de policier.

III. CELLULE D'ALERTE PRÉVENTION



La réponse de notre ministre a été de mettre en place « une cellule d'alerte prévention ».

L'une des missions de cette cellule sera de mieux former les commissaires et les officiers à la prévention du

suicide. Christophe Castaner reconnaissait alors que les suicides pouvaient être liés au travail. À la tête de cette cellule se trouve Noémie Angel, inspectrice générale de l'administration et sous-directrice de la prévention épaulée par le psychiatre Jean-Louis Terra, spécialiste de la prévention du suicide qui devrait aider la police nationale à mieux détecter les passages à l'acte... Une ligne téléphonique disponible 24h/24 sera ouverte (certainement à la parution de cet article) pour être à l'écoute des policiers fragilisés. Les services de police les plus exposés au risque psycho traumatique devraient être répertoriés.

EST-CE SUFFISANT ?

Doit-on se satisfaire de ces dispositions ?...

ASSURÉMENT NON !!!

Chez UNITÉ SGP POLICE, nous sommes convaincus qu'il vaut mieux prévenir plutôt que guérir. On doit s'attaquer aux causes du mal-être profond de notre profession.

Il faut s'attaquer aux rythmes de travail, à la reconnaissance d'un statut du travailleur de nuit, à la protection et à la reconnaissance des policiers, à la formation « inter-corps » (mixant les 3 corps actifs de la police nationale), à la politique du chiffre, à la gestion des ressources humaines et à l'encadrement entre autres.

Mais aussi, faire évoluer le budget social (soutien au policier et sa famille), favoriser les liens dans les services, valoriser le travail du policier et réformer les voies d'avancements.

Le policier doit avoir des repères positifs pour son déroulement de carrière en termes d'avancement ou de mobilité.

Il doit se sentir soutenu et protégé par sa hiérarchie, son administration, mais également par la justice. Il doit conserver la foi en son métier et en son utilité.

Il faut redonner toutes ses lettres de noblesse à ce métier qui fait rêver petits et grands depuis toujours.

Il faut réformer en profondeur la Police Nationale et décréter la cause du « suicide et des risques psychosociaux » comme priorité Nationale au ministère de l'Intérieur.

Pour résumer : Il faut replacer l'humain au cœur du dispositif et reconstruire la « grande famille Police Nationale ».

Ces pertes sont insupportables, les policiers doivent être entendus et surtout compris.

SOYEZ ASSURÉS QU'UNITÉ SGPPOLICE EST DÉTERMINÉ ET PRENDRA TOUTE SA PART DANS LA LUTTE CONTRE CE FLÉAU QUI RONGE NOTRE PROFESSION.



*Secteur Communication & Daniel CHOMETTE,
Secrétaire Général Délégué UNITÉ SGP POLICE*



AUDITION DE L'ENFANT

Bonjour à tous,

Le droit de l'enfant d'être entendu lors d'une procédure, portant sur ses intérêts, a particulièrement été souligné, par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

En conséquence, l'enfant mineur doit être nécessairement informé de ce droit et les parents doivent verser au dossier de leur procédure de divorce une attestation sur l'honneur, affirmant qu'ils se sont acquittés de cette obligation, auprès de chacun de leurs enfants, conformément aux dispositions de l'article 388-1 du Code Civil qui dispose que : « Dans toute procédure le concernant, le mineur capable de discernement peut, sans préjudice des dispositions prévoyant son intervention ou son consentement, être entendu par le juge ou, lorsque son intérêt le commande, par la personne désignée par le juge à cet effet. »

Le mineur peut faire la demande de cette audition lui-même, par courrier et dans ce cas, le Juge ne peut y opposer qu'un refus motivé, basé par exemple, sur l'absence de discernement de l'enfant.

Lors de son audition, le mineur est assisté de son avocat dont les honoraires sont pris en charge par l'aide juridictionnelle. L'enfant n'est jamais partie à la procédure de divorce de ses parents et le fait d'être entendu ne lui confère pas d'avantage cette qualité. Le Juge, en outre, n'a pas l'obligation de tenir compte de son avis.

Par ailleurs, il convient de préciser que le mineur ne peut pas témoigner pour l'un ou l'autre de ses parents.

En attendant le prochain numéro, prenez soin de vous et de vos intérêts.



Maître Etincelle ERNART
Avocate

Un problème personnel ou professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition,

gratuitement,

une permanence d'avocat tous les mardis après-midi

dans les locaux d'UNITÉ SGP POLICE-FO
161-163 avenue Galliéri, 93177 Bagnolet

Prenez rendez-vous au **06.09.95.62.27**





Emmanuel PASQUIER
Délégué National
Secteur Formation

Dispositif des formations partagées

Dans la continuité du protocole du 19 Décembre 2018, UNITÉ SGP POLICE répondait le lundi 25 mars 2019 à l'invitation de Monsieur LUTZ, Directeur central du recrutement et de la formation afin de participer à la présentation du projet de FORMATIONS PARTAGÉES qui vise à renforcer la culture professionnelle commune.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF :

4 semaines de formation partagée de 36h/semaine entre élèves Gardien de la paix, Officiers et Commissaires dans le but de créer une identité de POLICIER.

STRUCTURES D'ACCUEIL :

RÉPARTITION DES ÉLÈVES COMMISSAIRES ET OFFICIERS ENTRE LES DEUX SITES DE L'ENSP et **TOUTES STRUCTURES DE FORMATION DE LA DCRFPN**;

- **SOCLE COMMUN D'APPRENTISSAGES PARTAGÉS EN DÉBUT DE FORMATION INITIALE**

Objectif : Favoriser à travers l'apprentissage de compétences fondamentales communes aux 3 corps, **l'émergence d'une identité de policier avant celle d'une identité de corps.**

Thèmes développés durant ce socle commun : management, cohésion, déontologie, connaissance de l'environnement du policier, historique, la Légitime Défense et l'utilisation de l'arme, tir, TDI, condition physique.

- **MODULE D'APPRENTISSAGE PARTAGÉ EN COURS DE FORMATION INITIALE**

Le stage Violences Urbaines actuellement réalisé à l'ENP NIMES devra être réalisé sur d'autres sites (volumétrie incorporations officiers).

- **STAGES OUVERTS AUX 3 CORPS EN FORMATION CONTINUE**

Ouverture de stages ENSP à des gradés et développement des formations continues en DZ à tous publics actifs, Administratifs et Techniques.

NOS REVENDICATIONS



FORMATION INITIALE

1- PAS UNE ECOLE DE FORMATION UNIQUE

Sous le vocable d'académie de police il ne faut pas retenir une seule école qui deviendrait l'école d'excellence mais disséminer les recrutements des autres corps dans toutes les écoles de police.

Attention les conditions d'hébergements, de restauration et de vie en collectivité devront être identiques à l'ensemble des corps (chambres collectives etc...). Un aménagement de ces conditions à l'un des corps nuirait totalement à l'esprit qui est recherché au travers de cette formation.

Donc OUI pour une formation commune (tronc commun de formation), dans le cadre de la formation initiale mais ce tronc commun devra être complété par un stage d'immersion de **3 SEMAINES en SERVICE ACTIF**.

2- STAGE « GARDIEN DE LA PAIX » POUR LES ÉLÈVES OFFICIERS ET COMMISSAIRES

Durant ce cette période en IMMERSION, les élèves commissaires et officiers, ne devront bénéficier d'aucun aménagement lié à leur grade ni à leur corps d'appartenance.

Ils devront être plongés dans la réalité quotidienne de nos collègues sans aucun aménagement.

Ce stage doit en effet permettre aux futurs encadrants quel que soit le niveau hiérarchique de prendre en compte et d'appréhender les difficultés du métier de policier de voie publique.

De s'immerger dans la vie des services et partager les conditions de vie et les conditions de travail des policiers au sein du service pour mieux les appréhender dans leurs fonctions ultérieures.

3- STAGE MAINTIEN DE L'ORDRE

Ce stage semble incontournable et doit être intégré dans la scolarité à l'instar de celui des Violences Urbaines.



FORMATION CONTINUE

Certaines formations sont d'ores et déjà partagées. Ce dispositif doit monter en puissance et ne pas se cantonner à des stages de gestion de personnel qui visent uniquement à améliorer la gestion comptable des effectifs et faire fructifier les chiffres du service.

Il faut aller au-delà et renforcer les stages visant à la cohésion et la gestion des effectifs par la mise en place de situations problématiques, difficiles, voire de crises (Violences urbaines, ordre public, individus retranchés, gestion de situation terroriste).

Il faut donc aller au-delà des formations au management classique et développer les formations à caractère opérationnel.

Les stages de formation continue devront avoir pour objectif de développer et d'améliorer la connaissance mutuelle de chacun des corps, de permettre de mieux se positionner dans les différents niveaux d'intervention et d'appréhender les difficultés et les contraintes de chacun.

Développer les formations au management de proximité.



Éric JANSSENS
Délégué National
MNS

SAISON 2019 : LES MNS-CRS SONT TOUJOURS LÀ

Notre organisation, majoritaire au sein des C.R.S., soutient depuis toujours nos spécialistes. La saison 2018 était pour notre D.G.P.N. la dernière après soixante années de bons et loyaux services, mais notre travail médiatique et politique de l'été 2018 au service de nos sauveteurs et des municipalités a porté ses fruits.

Nous avons saisi individuellement tous les Maires, tous les Députés et l'ensemble des Sénateurs concernés par nos villes d'emploi. Toutes les zones UNITÉ SGP POLICE ont activé l'ensemble des médias pour relayer notre action « Pour que notre 60^{ème} anniversaire ne soit pas le dernier » et nos Représentants Nationaux ont « mouillé la chemise » pour défendre nos M.N.S. auprès de notre Ministre.

Présent à l'assemblée Nationale courant septembre 2018, afin de répondre au groupe d'étude littoral du Député Lionel CAUSSE (Député des LANDES), qui soutient notre action depuis début 2018, nous rappelions alors à ce groupe toute l'utilité, le professionnalisme et l'expérience de nos M.N.S.-C.R.S.

Le travail de ces Députés devait se poursuivre avec un représentant du cabinet Ministériel et la décision finale du Ministre devait tomber début janvier 2019...

Mais en cette fin novembre, alors que nos tests M.N.S. commençaient, démarrait l'action des « Gilets Jaunes » qui se poursuivait à l'heure où j'écris ces lignes, occupant tous nos samedis en maintien de l'ordre et retardant la prise de décision Ministérielle.

Sollicité à nouveau par courrier, le 20 février, par Lionel CAUSSE, le Ministre répondait qu'il avait décidé que le dispositif serait maintenu, tout en précisant qu'il serait de moindre ampleur que les années précédentes, compte tenu des impératifs opérationnels spécifiques de cet été...(G7).

Les adaptations pourront porter, selon les cas, sur le calendrier ou sur les effectifs mis à disposition...

Et en ce 5 mars 2018, notre Ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER, répondant à l'Assemblée Nationale à une question au Gouvernement de la Députée de la majorité Sophie PANDONACLE concernant son inquiétude sur les renforts des effectifs de sécurité en raison du G7 de BIARRITZ, assurait « qu'en aucun cas, la mobilisation des moyens pour assurer la sécurité du G7 ne se fera au détriment de la sécurité de proximité de nos concitoyens », il n'a pas manqué de rappeler également que « les activités de surveillance et de MNS, ne sont pas des missions propres aux CRS, que la cour des comptes avait émis des réserves à ce sujet et rappelait que la mise en sécurité des plages est de la responsabilité des Maires et non pas de l'État ».

Le Ministre terminait en précisant avoir souhaité que ce dispositif soit maintenu et non pas « supprimé » ...

(comme quoi, n'en déplaise à certains qui n'y croyaient pas, notre tête était bien sur le billot)

Par l'intermédiaire de notre Secrétaire Général Yves LEFEBVRE, nous repartions en négociations pour que l'ensemble du dispositif soit bien reconduit avec des dates calquées sur les vacances scolaires d'été.

Le 7 mars 2019, le télégramme du D.G.P.N annonçait les dates de mise à disposition soit du 4 juillet au 1^{er} septembre inclus, couvrant ainsi l'ensemble de la période estivale et demandait aux Préfets le recensement des besoins en Nageurs Sauveteurs avec toujours les mêmes restrictions.

(Exclusion de toute nouvelle commune, même volume M.N.S-C.R.S que celui de 2018, exclusion des communes qui ne comptent que sur le seul dispositif CRS, rappel que cette mission dérogatoire est soumise à contribution financière des communes, que les postes de secours devront être aux normes et demande également d'inciter les Maires à développer des solutions civiles alternatives qui devront se substituer à terme aux moyens de l'état, s'agissant d'une compétence communale).

Nous connaissons alors nos dates mais il faudra encore attendre le 29 avril pour connaître enfin le dispositif M.N.S-C.R.S de la saison 2019 (identique à 2018) par la D.G.P.N, ce qui retardera de fait « la foire à la grenouille » à la semaine du 13 au 17 mai 2019.

Le travail effectué l'été dernier et notre anticipation ont payé et permis de sauver cette année encore le dispositif de surveillance de nos plages.

Le Ministre précise qu'il maintient cette année ce renfort historique au service de nos concitoyens qui fêtera ses soixante et un ans.

Nous resterons vigilants sur ce maintien car nous soutenons depuis toujours un plan pluriannuel qui nous permettrait de voir l'avenir sous un meilleur jour, pour nos élus qui nous soutiennent et pour nos sauveteurs policiers.

Chaque année, notre spécialité est remise en cause, les collègues s'entraînent durement et toute l'année pour rester au niveau.

Nous demandons la reconnaissance de notre spécialité à sa juste valeur, reconnaître que notre mission a évolué dans une mission de sécurité au service des estivants nombreux sur l'ensemble du littoral en période d'été et tous les chiffres des activités 2018 le démontrent (voir tableau en bas de page)

De plus, le rapport d'enquête noyade 2018* pour la période du 1/06 au 30/08/2018 démontre une forte augmentation des noyades en France par rapport à 2015 (2255 contre 1092) et pour indication sur les 1169 noyades accidentelles enregistrées, 477 ont eu lieu en mer dont 448 dans la bande des 300 mètres, démontrant là aussi la présence nécessaire de nos expérimentés MNS.

Notre histoire, notre expérience, notre armement, notre formation au S.D.C, notre technicité doivent nous permettre d'assurer pleinement notre mission, et cette mission de prestige ne pourrait s'arrêter juste pour des motifs purement comptables car ce ne sont pas 295 M.N.S-C.R.S qui sauveront les effectifs de nos Compagnies Républicaines de Sécurité.

ACTIVITÉ SAUVETAGE	Sauvetages Réalisés	Personnes Sauvées
Nb total de sauvetages	1168	1947
Interventions de secourisme	1258	1259
Nb de recherches de corps	4	
Nb de découvertes de corps	2	
Nb d'aides à baigneurs	11281	
Nb aides véliplanchistes surfeurs ou assimilés	304	
Nb aides navigateurs	163	
POLICE GÉNÉRALE (Commerce illicite, vente ambulante, sauvette, visite médicale embauche et autres)	147 infractions relevées	
INFRACTIONS DE DROIT COMMUN (ILS, outrage, rébellion, refus de se soumettre, délit de fuite, infraction à caractère sexuel, vol à la tire, à l'étalage, de véhicules et autres infractions)	603 infractions relevées	
Nb Personnes mises à disposition OPJ	724 personnes	
INFRACTIONS CONTRAVENTIONNELLES	616 infractions relevées	
INFRACTIONS MARITIMES	457 infractions relevées	
INFRACTIONS AÉRONAUTIQUES	26 infractions relevées	

Résultats enquête de noyade au 5/09/2018

Quelques chiffres des activités de sauvetage et judiciaire 2018 réalisées sur 62 communes par nos 297 MNS CRS en 2018





Yann BASTIÈRE
Référént National
Investigation

L'ANONYMISATION

PROTECTION DES AGENTS PARTICIPANT À UNE PROCÉDURE JUDICIAIRE

Nous devons, avant toute chose, revenir sur une heure sombre de notre histoire commune et contemporaine. Le 13 juin 2016, le terrorisme venait frapper Jean-Baptiste et Jessica à leur domicile à MAGNANVILLE, laissant derrière lui un orphelin, des familles détruites et une profession sous le choc. Cet attentat abject mettait en lumière que le policier, outre les risques encourus quotidiennement dans l'exercice de ses fonctions, pouvait être une cible dans sa vie privée, mettant également en danger ses proches.

Le 28/02/2017, l'article 15-4 du Code de Procédure Pénale était modifié. À travers un cadre précis, il permettait à chacun d'entre nous de pouvoir s'identifier dans la rédaction des procédures judiciaires au moyen de son numéro d'identification administrative (R.I.O.). Ladite loi entrant en vigueur au printemps 2018, et nous avons été nombreux à constater la lourdeur et les contraintes du dispositif, nous décourageant pour la plupart.

Il était donc temps de faire un premier bilan, et malheureusement la situation est très hétérogène sur l'ensemble du territoire national. Si les services traitant d'affaires de terrorisme bénéficient de la protection qu'offre le « 15-4 », il n'en est pas de même ailleurs, que vous soyez en Sécurité

Publique ou en Police Judiciaire. L'application se fait bien trop souvent au bon vouloir des chefs de service, pas toujours au fait des dispositions de cet article.

Si la Direction Centrale de la Police Judiciaire semble avoir pris en compte cette problématique assez rapidement, au vu du type des affaires traitées par leurs services, nos collègues de Sécurité Publique ne sont souvent pas aussi bien lotis. Le « baqueux » rédigeant son procès-verbal d'interpellation ne pourrait-il pas acter sous « anonymat » ? L'enquêteur en Sûreté Départementale ne court-il aucun risque à divulguer son identité en tête de chaque P.V., alors qu'il traite de délinquance locale ?

Il est assez préoccupant de constater qu'un article du Code de Procédure Pénale puisse être interprété par des chefs de service alors que la doctrine d'emploi est claire en la matière. Certes, son application peut être encadrée et même expliquée. Toutefois chaque policier doit pouvoir, dès lors qu'il estime que la rédaction d'un acte judiciaire peut lui faire courir un danger, à lui ou aux siens, bénéficier de cette protection. Pourquoi tant de réticence à faire appliquer ce texte ? Il existe et s'impose à chacun d'entre nous.

Une protection légitime dans un contexte compliqué

Si l'attentat de MAGNANVILLE peut paraître déjà bien loin dans la mémoire collective, l'actualité nous rattrape chaque jour un peu plus et doit nous rappeler d'être vigilant. Ces derniers mois, les médias relaient très souvent les menaces d'attentats contre des policiers, déjoués grâce à l'efficacité de nos services anti-terroristes. Des collègues de la P.A.F. 05 ont vu leurs véhicules tagués avec des menaces devant leur domicile. Si ces derniers mois, le policier a souvent été le dernier rempart de notre République, il a également été identifié de fait comme une cible, exutoire des rancœurs de notre société.

Nous sommes tous des acteurs de la procédure pénale. De l'interpellateur sur la voie publique à l'enquêteur qui défère le mis en cause au magistrat, le danger de la divulgation de notre identité peut exister à tout moment.

Certes le risque zéro n'existe pas. Certes l'article 15-4 du C.P.P. n'est pas un bouclier tactique, mais il a l'avantage d'exister et de nous apporter plus de sécurité.

UNITÉ SGP POLICE réclame une accessibilité plus simple à cette protection et incite chacun d'entre vous à solliciter, par rapport s'il le faut, le droit de bénéficier des dispositions de l'article 15-4 du Code de Procédure Pénale, et au moins de l'autorisation générale. Ne négligeons pas cette possibilité qui nous est offerte d'éventuellement nous « anonymiser », tout en en pensant à protéger nos proches. Prouvons notre détermination à moins divulguer notre identité dans l'exercice de nos fonctions, pour pouvoir à terme revendiquer la domiciliation de nos véhicules au siège des préfectures.

Art. 15-4 du C.P.P. : 2 TYPES D'AUTORISATION À OBTENIR

- Autorisation Générale : crimes ou délit punis d'au moins 3 ans d'emprisonnement
- Autorisation Spéciale : après l'obtention de l'Autorisation Générale, pour des délit punis de moins de 3 ans d'emprisonnement « en raison des circonstances particulières liées à la commission de l'infraction ou de la personnalité du mis en cause »

IMPORTANT : Depuis le 25/03/2019, dans le cadre de la loi Justice 2018/2022, après la modification de l'article 15-3 du C.P.P., tout agent ou officier de police judiciaire peut s'identifier au moyen de son R.I.D. lors de la prise d'une plainte. Le Législateur a donc bien pris en compte une nouvelle fois le risque que chaque fonctionnaire peut encourir à remettre son identité en même temps qu'il remet une copie du procès-verbal.

Présentation de Yann BASTIÈRE

1989 : Policier Auxiliaire PAF HENDAYE

1991 : PAF ROISSY CDG (CI+BAC)

1995 : CRS 22

1997 : CSP BORDEAUX

- Police Secours
- SD Stups (2000)
- BSU Hauts de Garonne (2008)

2013 : SD MONTPELLIER

- Brigade d'Atteintes aux Biens

2017 : Détachement au bureau départemental UNITÉ SGP POLICE 34

- 2018 : Référent National Investigation

« Après 28 ans de carrière, et depuis longtemps délégué de service, j'ai vu cette proposition comme une opportunité de servir et de défendre mes collègues au quotidien »



Dr Didier JAMMES ASSOCIATION IFOPP

Face aux drames familiaux touchant de plus en plus les forces de sécurité intérieures, l'Association IFOPP renforce la protection des agents mis en cause, grâce à une assurance multirisque spécifique et innovante.

Vous parlez des drames familiaux touchant de plus en plus les forces de sécurité intérieures, qu'entendez-vous par là ?

Vous pouvez le constater, les agents effectuent des missions avec des risques accrus dans un contexte de plus en plus tendu. Dans ces circonstances, personne n'est à l'abri d'une erreur ou d'un incident.

Une interpellation qui tourne mal, une situation confuse, une erreur, un témoignage en défaveur de l'agent et celui-ci peut être mis en cause, sanctionné, gardé à vue, déféré, voire mis en examen.

Contrairement à ce que le collègue pense souvent, il ne bénéficie pas automatiquement de la protection fonctionnelle. Même accordée, cette protection ne concerne que la partie juridique.

Suspendu, il s'expose alors à une perte partielle ou totale de ses revenus.

Il devra organiser sa défense et faire face, seul, aux conséquences psychologiques pour lui et sa famille. Son nom peut apparaître sur internet et les réseaux sociaux.

Pourquoi l'Association IFOPP renforce la protection des agents mis en cause ?

L'Association IFOPP est une Association indépendante créée par des agents des forces de l'ordre actifs et retraités. Sa principale mission est de donner aux collègues les moyens juridiques et financiers pour pouvoir se défendre plus efficacement en cas de mise en cause.

À l'Association IFOPP nous sommes attachés à la présomption d'innocence pour nos collègues, comme pour tous citoyens.



Dr Didier JAMMES
Président de l'Association Indépendante des Forces de l'Ordre
pour la Protection et la Prévention

Vous parlez d'une assurance multirisque spécifique et innovante ?

En effet, conscients des limites de la protection fonctionnelle et des conséquences pour l'agent et sa famille, l'Association IFOPP a conçu TRICOLORE, une garantie multirisque exclusive et adaptée à leurs missions. Elle répond immédiatement à leurs besoins et prend le relais :

- En cas de suspension : le salaire est garanti à 100%
- En cas de poursuite en justice : prise en charge des frais de défense jusqu'à 30 000€, en cas de non octroi de la protection fonctionnelle par l'administration
- En cas de situation choquante : une assistance psychologique adaptée à l'agent et à sa famille

Mais aussi :

- Un capital E-réputation de 10 000€ permettant d'effectuer un nettoyage lorsque le nom est cité sur internet, sur les réseaux sociaux.
- Des échanges sécurisés et confidentiels sur une plateforme dédiée.

Pour bénéficier de la protection multirisque, il suffit d'adhérer à l'association IFOPP en réglant une cotisation annuelle de 15€ et de souscrire à l'offre adaptée selon les revenus.

À l'heure où les mises en causes se multiplient, il est indispensable pour les collègues de penser à se protéger, eux et leurs familles.

N'attendez plus, rendez-vous sur notre site www.ifopp.org



NOUS PROTEGEONS
CEUX QUI PROTEGENT

GRÂCE À LA MGP, PERSONNE NE SAIT OÙ J'HABITE



MGP^{PROTECT}

Le service gratuit qui me rend introuvable

Parce que les risques que je prends dans mon métier peuvent empiéter sur ma vie privée et menacer mes proches à mon domicile, la MGP invente MGProtect.

MGProtect, une nouvelle façon de me protéger en me rendant introuvable.

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNÉOPOLE
la communauté
sécurité défense

MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 04/2019 - Document non contractuel à caractère publicitaire.



Grégory JORON
Secrétaire National
CRS

Vers un schéma national de Maintien de l'Ordre ?

Face aux premières manifestations de gilets jaunes, et aux difficultés organisationnelles qu'elles ont dévoilées, le Ministère de l'Intérieur a annoncé début décembre qu'il souhaitait qu'une réflexion soit menée, à l'instar de la lutte contre le terrorisme, pour la mise en place d'un schéma national de Maintien de l'Ordre. Beaucoup ont ensuite parlé d'évolution de la doctrine sans vraiment savoir ce que cela voulait vraiment dire et surtout ce que cela engendrerait.

Pour UNITÉ SGP POLICE, nous l'avons déjà affirmé et écrit dans le dernier ActuPolice, le Maintien de l'ordre à la française et sa philosophie, sa doctrine, ont fait leurs preuves et pour des manifestations « classiques », notre méthode est la meilleure.

L'évitement et le maintien à distance, l'usage gradué et proportionné de la force, autant de principes opérationnels efficaces et qui garantissent une gestion démocratique des foules.

Evidemment, face à des individus qui souhaitent imposer leurs idées par la violence envers les institutions, les policiers et la société en général, **cette méthode atteint ses limites.**

Le mouvement des gilets jaunes aura donné une tribune hebdomadaire à ces groupes d'Ultra qu'on voyait depuis quelques années les 1^{er} Mai, ou lors des journées nationales d'action contre la loi travail, et dont on faisait l'erreur de les oublier entre deux évènements.

L'évolution de la stratégie de MO a pris du retard sur la menace existante, et il aura fallu de nombreuses semaines avant que l'idée de manœuvre soit enfin établie clairement.

Plus de mobilité et la notion de contact avec les groupes violents clairement identifiés avant qu'ils ne se coagulent de façon trop importante.

Et oui, beaucoup d'autorités et de politiques semblaient avoir oublié que lorsque la situation est dégradée et qu'on passe à la phase de rétablissement de l'ordre, alors **le « choc » est inévitable.**

Là est tout l'enjeu, la force employée doit être maîtrisée, graduée et cesser dès que le but est atteint...

Alors, en attendant d'être reçus, consultés et nous l'espérons entendus dans le cadre de la rédaction de ce Schéma national de Maintien de l'ordre, il me semble évident de rappeler certains principes qu'il faut absolument réaffirmer et de lister les évolutions indispensables pour améliorer certains écueils.

Un des premiers principes à rappeler aux autorités d'emploi dans le schéma national d'intervention est le fait que **les unités de force mobile ne sont pas inépuisables.**

- **Règles d'emploi des CRS :**

En effet, les règles d'engagement doivent être respectées et les demandes de renfort extérieur doivent être validées à la seule condition d'avoir avant tout redéployé toutes les forces à disposition zonalement. Cela évitera les dé-neutralisations d'unité alors que d'autres peuvent être détournées de leur emploi d'origine pour répondre aux besoins opérationnels.

- **Montage des dispositifs :**

Concernant les montages des dispositifs, il serait souhaitable de rendre obligatoire la présence d'un représentant des UFM.

En effet, qui mieux que ceux qui sont en charge de la manœuvre pour établir le dispositif et la stratégie.

- **Utilisation des CRS sur le terrain :**

Le maintien de l'ordre et la gestion de foule étant une affaire de professionnels, les CRS doivent être employées selon leur compétence et leur formation, c'est à dire à la manœuvre principale des MO lourds.

Au-delà de ces principes à réaffirmer, il y a des points à faire évoluer rapidement.

- **Évolution des sommations et de la communication :**

Les sommations pour l'emploi de la force publique au moyen du mégaphone et de la fusée rouge ne sont pas suffisamment entendues, vues et surtout comprises par les manifestants.

Elles doivent être perçues et comprises par l'ensemble des citoyens afin de ne laisser aucune ambiguïté.

Ces sommations doivent être renforcées par une meilleure communication aux manifestants afin de prévenir de l'usage de la force, des endroits à éviter car la situation est dégradée, des manœuvres en cours.

Cela aurait un double effet bénéfique, à savoir, éviter les incompréhensions des manifestants pouvant déboucher sur des situations délicates en les responsabilisant au travers de cette communication.

De plus, les policiers n'auraient au final en face d'eux plus que des individus souhaitant rester pour en découdre et refusant la dispersion, ce qui serait plus simple à gérer.

- **Commandement au plus près du terrain :**

Une capacité de réaction et une certaine latitude doivent être laissées au commandement présent sur le terrain.

Le temps de latence trop souvent constaté entre l'information émanant du terrain et la prise de décision redescendant de la salle est préjudiciable pour une meilleure réactivité et tendre vers plus d'efficacité.

- **Exercice commun :**

Enfin, au-delà des UFM, l'ensemble des forces engagées sur les MO doivent être impérativement formées et sensibilisées aux techniques de maintien de l'ordre.

Des exercices communs inter-direction et avec les services d'urgence, pompiers, SAMU, seraient bénéfiques pour une meilleure coordination des forces, élément clé dans le cadre d'une gestion de situation dégradée.

Le retard pris sur les nouveaux modes de manifester doit être repris rapidement afin de permettre aux policiers en charge de contenir ces événements de ne plus les subir mais tout simplement de pouvoir les gérer avec les outils adéquats.



Échelon	Durée	Ind. maj	IRM
Échelon 3		640	819
Échelon 2	2 ans	630	803
Échelon 1	2 ans	611	779

RULP

Trait. Brut Annuel	Trait. Brut Mensuel
35 988,67 €	2 998,06 €
35 426,35 €	2 952,20 €
34 357,94 €	2 863,16 €

I.S.S.P. 28,00%	All. de maîtrise	Epp1²	Indemnité spéc. ARTT
839,74 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
826,61 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
801,69 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€

SALAIRE MENSUEL NET						
Province 0% IR*	Province 1% IR*	Province 3% IR*	Paris/Versailles FSPN/Corse	CRS Province 1% IR*	CRS Province 3% IR*	Martinique Guadeloupe Guyane Ile de la Réunion
3 251,93 €	3 277,78 €	3 329,46 €	3 454,44 €	3 326,60 €	3 378,29 €	4 372,35 €
3 205,61 €	3 231,05 €	3 281,93 €	3 406,91 €	3 279,87 €	3 330,76 €	4 308,60 €
3 116,30 €	3 140,98 €	3 190,33 €	3 315,30 €	3 189,80 €	3 239,15 €	4 187,17 €

Except.		576	734
Échelon 5		566	722
Échelon 4	3 ans	558	711
Échelon 3	2 ans	540	689
Échelon 2	2 ans	525	669
Échelon 1	2 ans	506	645

Major

755,76 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
742,64 €	259,58 €	-23,17 €	
732,14 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
708,53 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
688,85 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
683,92 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€

2 952,36 €	2 975,62 €	3 022,14 €	3 147,70 €	3 024,44 €	3 070,97 €	3 963,94 €
2 905,43 €	2 928,29 €	2 974,00 €	3 099,92 €	2 977,11 €	3 022,83 €	3 900,28 €
2 888,12 €	2 890,66 €	2 935,73 €	3 061,98 €	2 939,49 €	2 984,56 €	3 849,03 €
2 783,59 €	2 805,40 €	2 849,02 €	2 975,92 €	2 854,23 €	2 897,84 €	3 734,16 €
2 713,16 €	2 734,36 €	2 776,76 €	2 904,23 €	2 783,19 €	2 825,59 €	3 638,32 €
2 623,85 €	2 644,29 €	2 685,16 €	2 813,33 €	2 693,11 €	2 733,98 €	3 516,89 €

Échelon 6		534	681
Échelon 5	3 ans	514	655
Échelon 4	3 ans	502	640
Échelon 3	3 ans	492	627
Échelon 2	2 ans ½	477	608
Échelon 1	2 ans	468	597

BierChef

700,65 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
674,41 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
658,67 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
645,55 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
625,87 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
614,06 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€

2 754,88 €	2 776,45 €	2 819,58 €	2 946,70 €	2 825,27 €	2 868,40 €	3 695,48 €
2 661,63 €	2 682,39 €	2 723,91 €	2 851,79 €	2 731,21 €	2 772,73 €	3 568,06 €
2 605,12 €	2 625,39 €	2 665,94 €	2 784,26 €	2 674,21 €	2 714,76 €	3 491,27 €
2 558,49 €	2 578,36 €	2 618,10 €	2 746,81 €	2 627,19 €	2 666,93 €	3 427,57 €
2 488,01 €	2 507,27 €	2 545,80 €	2 675,07 €	2 556,10 €	2 594,63 €	3 331,73 €
2 446,03 €	2 464,93 €	2 502,73 €	2 632,32 €	2 513,75 €	2 551,72 €	3 274,60 €

Échelon 7		492	627
Échelon 6	3 ans	477	608
Échelon 5	3 ans	462	589
Échelon 4	3 ans	443	565
Échelon 3	3 ans	425	542
Échelon 2	2 ans ½	413	527
Échelon 1	2 ans	395	504

Brigadier

645,55 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
625,87 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
606,18 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
581,25 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
557,64 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
541,89 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
518,27 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€

2 588,49 €	2 578,36 €	2 618,10 €	2 746,81 €	2 627,19 €	2 666,93 €	3 427,57 €
2 488,01 €	2 507,27 €	2 545,80 €	2 675,07 €	2 556,10 €	2 594,63 €	3 331,73 €
2 418,06 €	2 436,71 €	2 474,03 €	2 603,84 €	2 485,54 €	2 523,24 €	3 236,52 €
2 328,84 €	2 346,73 €	2 382,51 €	2 513,03 €	2 395,55 €	2 432,43 €	3 115,07 €
2 244,44 €	2 261,60 €	2 295,93 €	2 427,12 €	2 310,42 €	2 346,52 €	3 000,18 €
2 187,84 €	2 205,16 €	2 238,53 €	2 370,20 €	2 254,28 €	2 289,60 €	2 923,31 €
2 103,48 €	2 119,43 €	2 151,36 €	2 283,64 €	2 169,27 €	2 203,04 €	2 808,51 €

Échelon 12		469	598
Échelon 11	3 ans ½	446	569
Échelon 10	3 ans	432	551
Échelon 9	3 ans	417	532
Échelon 8	3 ans	407	519
Échelon 7	2 ans ½	395	504
Échelon 6	2 ans ½	386	492
Échelon 5	2 ans ½	377	481
Échelon 4	2 ans	358	456
Échelon 3	2 ans	343	437
Échelon 2	2 ans	340	434
Échelon 1	2 ans	339	432
Stagiaire	1 an	317	404
Blève	1 an	317	355

Gardien de la Paix

615,37 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
585,19 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
566,82 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
547,14 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
534,02 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
518,27 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
506,47 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
494,66 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
489,73 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
450,05 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
446,11 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
444,80 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
415,93 €	259,58 €		56,67€/113,32€
178,26 €			

2 450,89 €	2 469,83 €	2 507,71 €	2 637,26 €	2 518,65 €	2 556,66 €	3 281,16 €
2 342,76 €	2 360,77 €	2 396,79 €	2 527,20 €	2 409,60 €	2 446,60 €	3 134,12 €
2 277,22 €	2 294,67 €	2 329,56 €	2 460,50 €	2 343,50 €	2 379,90 €	3 044,83 €
2 206,74 €	2 223,59 €	2 257,27 €	2 388,76 €	2 272,50 €	2 308,15 €	2 948,99 €
2 159,90 €	2 176,34 €	2 209,21 €	2 341,07 €	2 225,67 €	2 260,47 €	2 885,32 €
2 103,48 €	2 119,43 €	2 151,36 €	2 283,64 €	2 169,27 €	2 203,04 €	2 808,51 €
2 061,71 €	2 077,30 €	2 108,84 €	2 241,13 €	2 127,52 €	2 160,53 €	2 751,36 €
2 019,20 €	2 034,43 €	2 065,58 €	2 197,87 €	2 085,03 €	2 117,26 €	2 693,61 €
1 930,59 €	1 945,05 €	1 975,38 €	2 107,67 €	1 996,46 €	2 027,07 €	2 572,77 €
1 860,12 €	1 874,32 €	1 903,64 €	2 035,93 €	1 926,00 €	1 955,32 €	2 476,94 €
1 846,15 €	1 860,36 €	1 889,43 €	2 021,71 €	1 912,04 €	1 941,11 €	2 457,89 €
1 841,21 €	1 855,41 €	1 884,39 €	2 016,67 €	1 907,09 €	1 936,07 €	2 451,35 €
1 772,25 €	1 785,64 €	1 812,41 €	1 944,70 €	1 837,32 €	1 864,09 €	2 300,52 €
1 311,56 €						

RÉMY, POLICIER, A BESOIN D'UNE PROTECTION IRRÉPROCHABLE, COMME CELLE QU'IL ASSURE AUX AUTRES.

OFFRE RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS MGP

-20%* SUR TOUT PREMIER CONTRAT
AUTO, HABITATION, ACCIDENTS & FAMILLE
OU PROTECTION JURIDIQUE

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

MGP

« Cette solution
est pensée
et développée
pour protéger
les forces
de sécurité
et leur famille. »

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEPOLE
la communauté
sécurité défense

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

*Réduction appliquée la 1^{ère} année pour toute souscription en tant qu'adhérent MGP, entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 d'un 1^{er} contrat AUTO PASS, ou Habitation DOMO PASS ou Habitation AMPHI PASS ou ACCIDENTS & FAMILLE, ou PROTECTION JURIDIQUE. Offre valable une seule fois et non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, Habitation DOMO PASS ou AMPHI PASS, ACCIDENTS & FAMILLE et PROTECTION JURIDIQUE, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0 970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et ses filiales GMF ASSURANCES et Covéa Protection Juridique - Entreprise régie par le code des assurances - Société anonyme, au capital de 88.077.090,60 euros - RCS Le Mans 442 935 227 - APE 6512Z - Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.

POLICE NATIONALE

ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DOUANE

ADMINISTRATION PRÉFECTORALE

LYRIASANTÉ LYRIASALAIRE

**2 MOIS
OFFERTS**

OFFRE VALABLE DU 13 MAI AU 12 JUILLET 2019*
POUR SOUSCRIRE, RENDEZ-VOUS SUR MGP.FR
OU PAR TÉLÉPHONE AU 09 71 10 11 12

INCLUDE L'OPTION

MGPPROTECT

Le service gratuit
qui me rend introuvable

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNÉOPOLE
la communauté
sécurité défense

MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

* Offre commerciale de printemps soumise à conditions consultables dans le règlement disponible sur demande en agence, sur demande écrite auprès du siège administratif de la MGP (8, rue Thomas Edison - CS 90059 - 94027 CRETEIL CEDEX) ou sur mgp.fr.

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité 10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 05/2019 - Document non contractuel à caractère publicitaire.